

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	28	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance Ordinaire sous la présidence de Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.

Etaient présents :

M. François VION, Mme Catherine FLAVIGNY, Mme Martine CHABERT-DUKEN, M. Bertrand CAMILLERAPP, Mme Françoise CHASSAGNE, M. Gaëtan LUCAS, Mme Stéphanie TOURILLON, M. Thomas SOULIER, Mme Cécile GRENIER, M. Alain GUILLAUME, M. Nicolas CALEMARD, M. Alain SARRAZIN, M. Gérard RICHARD, Mme Brigitte PETIT, Mme Isabelle VION, Mme Laurence LECHEVALIER, Mme Valérie BERTEAU, M. Fabien POISSON, M. Arnaud BARROIS, M. Thibault GANCEL, M. Benjamin DUCA-DENEUVE, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Alexandre RIOU, Mme Carole BIZIEAU, M. Stéphane HOLÉ.

Etaient excusés et représentés :

Mme Nathalie ADRIAN à M. Gaëtan LUCAS, Mme Laure O'QUIN à Mme Laurence LECHEVALIER, Mme Marion DIARRA à Mme Catherine FLAVIGNY, M. Pierre CONIL à Mme Christine LECLERCQ.

Absent : Jérôme BESNARD

Secrétaire de séance : Benjamin DUCA-DENEUVE

ORDRE DU JOUR

- 2025-02-01 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 - **Catherine FLAVIGNY**
- 2025-02-02 Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération N°2020-07-04 du 10 juillet 2020 - **Catherine FLAVIGNY**
- 2025-02-03 Règlement intérieur du Conseil Municipal – Modifications – **Catherine FLAVIGNY**
- 2025-02-04 Construction de 22 logements de type BRS – Avenue du Mont aux Malades – Demande de garantie d'emprunts à 100 % - LOGEO SEINE – **Catherine FLAVIGNY**
- 2025-02-05 Débat d'orientations budgétaires 2025 - Budget principal Ville et budget annexe du Centre aquatique et de remise en forme Eurocéane – **François VION**

2025-02-06	Taxe foncière sur les propriété bâties – Abattements pour les logements faisant l'objet d'un Bail Réel Solidaire (BRS) – Rectification – François VION
2025-02-07	Convention pédagogique – Ville – Compagnons du devoir – Travaux d'embellissement de la charreterie du Parc du Village – Modifications de calendrier – Bertrand CAMILLERAPP
2025-02-08	Portage foncier de la parcelle AT 39 rue Jacques Boutrolle – Promesse de constitution de servitude entre l'EPFN et Nexity – Intervention de la Ville – Autorisation de signature – Bertrand CAMILLERAPP
2025-02-09	Transfert de propriété à la Métropole Rouen Normandie – Parking de la Maison des Associations, chemin des Cottés – Autorisation de signature – Bertrand CAMILLERAPP
2025-02-10	Convention entre les villes de Rouen et de Mont-Saint-Aignan – Accueil des clubs sportifs de Rouen au centre aquatique et de remise en forme Eurocéane – Avenant n°1 – Autorisation de signature – Gaëtan LUCAS
2025-02-11	Convention de partenariat avec l'UFR STAPS de l'Université de Rouen – Elem'Olymp – Autorisation de signature – Gaëtan LUCAS
2025-02-12	Convention avec l'association Oxygène Formation – Avenant - Autorisation de signature – Gaëtan LUCAS
2025-02-13	Convention de partenariat et de financement avec la Ville de Malaunay – Formation BAFA - Autorisation de signature – Stéphanie TOURILLON
2025-02-14	Convention entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et l'Education Nationale – Participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la prévention et sécurité routière en élémentaire – Autorisation de signature – Stéphanie TOURILLON
2025-02-15	Tarifification péri et extrascolaire – Création d'un tarif horaire en ALSH pour les enfants en situation de handicap et création d'un tarif spécifique pour les assistants familiaux – Stéphanie TOURILLON
2025-02-16	Promotion des spectacles de l'Espace Marc-Sangnier (EMS) – Attribution de places gratuites – Modalités - Cécile GRENIER
2025-02-17	Convention de partenariat pour le co-accueil du concert de Violet Indigo et de Museau – entre la Ville et l'Association Art&Fac – Autorisation de signature – Cécile GRENIER
2025-02-18	Convention de résidence avec la Compagnie le Friiix Club à l'Espace Marc-Sangnier – Autorisation de signature – Cécile GRENIER
2024-02-19	Convention tripartite pour le prélèvement de la taxe additionnelle des entrées au cinéma Ariel avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) - Autorisation de signature - Cécile GRENIER
2025-02-20	Festival Terres de Paroles – Participation à l'attribution du "Prix Premières Paroles" 2025 – Lettre d'accord – Autorisation de signature - Cécile GRENIER
2025-02-21	Conseiller de prévention – Mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale – Catherine FLAVIGNY
2025-02-22	Convention de restauration du personnel communal – Centre Hospitalier du Belvédère – Participation de la Ville – Renouvellement – Catherine FLAVIGNY
2025-02-23	Recensement de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs – Actualisation – Catherine FLAVIGNY

Catherine FLAVIGNY : Nous allons commencer ce Conseil Municipal. Alors, déjà, je salue tout le monde. Je vous remercie de votre présence et je vais passer la parole à Benjamin Duca afin de faire l'appel. On y va, Benjamin.

Benjamin DUCA-DENEUVE : Merci Madame le Maire. Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas, Stéphanie Tourillon, Thomas Soulier, Cécile Grenier, Arnaud Barrois, Nathalie Adrian donne pouvoir à Gaëtan Lucas, Laurence Lechevalier, Laure O'Quin donne pouvoir à Laurence Lechevalier, Gérard Richard, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Benjamin Duca-Deneuve, Isabelle Vion, Thibault Gancel, Marion Diarra donne pouvoir à Catherine Flavigny, Fabien Poisson, Alain Guillaume, Jérôme Besnard est absent, Valérie Berteau, Brigitte Petit, Sylvie Nicq-Croizat, Pascal Magoarou, Christine Leclercq, Pierre Conil donne pouvoir à Christine Leclercq, Stéphane Holé, Carole Bizieau, Alexandre Riou, Claudie Maugé.

DEL2025-02-01 - Approbation du Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Catherine FLAVIGNY : Parfait, merci beaucoup. Alors, je vous propose donc de démarrer par le commencement, c'est-à-dire d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 et je vous demande s'il y a des remarques à faire. Oui, Monsieur Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Oui, merci, bonjour à toutes et tous. Une petite remarque qui est peut-être un détail pour vous.

Catherine FLAVIGNY : On va le savoir, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Page 24 de ce procès-verbal, il est question d'énergie et j'avais souligné que l'énergie nécessaire pour chauffer un radiateur électrique était très importante et se calculait par la formule de Joule qui est $W = RI^2T$ et, dans le procès-verbal, il est marqué : $W = RITT$.

Catherine FLAVIGNY : Ah, petite erreur dans la formule.

Pascal MAGOAROU : Donc, il y a une erreur de formule.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pascal MAGOAROU : C'est RI^2T : R la Résistance, I l'Intensité, T la Température qui donne, en multipliant tout ça, l'effet Joule.

Catherine FLAVIGNY : Je reconnais que je n'ai pas été d'une sensibilité parfaite à votre formule, je le regrette, je n'ai pas voulu mal faire, voilà.

Pascal MAGOAROU : On apprend ça en seconde.

Catherine FLAVIGNY : Oui et bien, figurez-vous que je ne me rappelle plus l'avoir appris. Donc on va corriger, bien sûr. Oui, Madame Leclercq.

Christine LECLERCQ : Là, il y a une petite, je m'appelle Christine Leclercq et je ne m'appelle pas Catherine Leclercq et je ne me réponds pas encore, je n'ai pas encore les questions et les

réponses, ça serait pratique de temps en temps mais, là, alors c'est à la page 34. Donc, ça doit être Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Alors, voilà, je fais pourtant une lecture attentive mais des éléments échappent à ma lecture, vous avez raison de le corriger. Merci à vous. Donc, y a-t-il d'autres remarques ? Non, s'il n'y en a pas d'autre, je vais soumettre ce procès-verbal à votre approbation : y a-t-il des votes contre ? Non, tout le monde vote pour, pas d'abstention, merci à vous

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2024, mis en ligne sur l'extranet dédié.

DEL2025-02-02 - Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération N°2020-07-04 du 10 juillet 2020

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Catherine FLAVIGNY : Et nous passons aux informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire et, là aussi, je vous demande si vous avez des remarques à faire. Oui, Monsieur Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Merci. Alors, j'aurai deux remarques et une question.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pascal MAGOAROU : La première remarque, c'est sur la décision 122 concernant une demande de subvention pour l'extension de la vidéoprotection : c'est juste pour rappeler que notre groupe est opposé à la vidéoprotection et, donc, également à son extension. Deuxième remarque : c'est pour les décisions 125, 127 et 128. Il s'agit de travaux, l'attribution de marchés de travaux sur les toitures de l'Eglise Saint-André, du Centre sportif et la Maison des Associations. Je voulais juste rappeler que je m'étais, en Commission Consultative, abstenu en raison de l'absence d'examen de la possibilité d'installer des panneaux solaires et la question concerne la décision 121 qui fait état d'une procédure engagée auprès du Tribunal Administratif par Monsieur Foulon, un agent de la Ville, suite à un accident de service en date du 8 mars 2024. On aurait voulu avoir quelques explications, informations complémentaires sur cette affaire.

Catherine FLAVIGNY : Alors, je ne suis pas sûre d'avoir la possibilité, tout simplement, de vous communiquer un certain nombre de renseignements sur ce dossier-là. Il s'agit d'un agent, je vais être un peu évasive aussi, dont vous devez connaître le nom et, d'ailleurs il est précisé ici, qui dans l'exercice d'un service qu'il a effectué ou de services qu'il a effectués, et bien, il y a eu contestation, je n'irai pas plus loin parce qu'on est en plein dans le contentieux. On nous reproche des choses, nous avons aussi à nous défendre par rapport à ce que nous demandons à un agent et, en particulier, concernant la présence et je n'irai pas plus loin, la présence par rapport au travail mais pas non plus une présence obligatoire quand il n'y a pas de travail demandé, d'autres services rendus où on pourrait avoir un certain nombre d'accidents ou des problèmes, notre responsabilité ne peut pas être mise en cause à chaque fois. Il faut que la

responsabilité de l'agent soit mise en cause quand il s'agit d'un accident du travail lorsqu'il est censé être au travail mais je m'arrête là parce que, c'est un dossier où je ne souhaite pas non plus aller plus loin et on est en plein dans ce type de problématique-là, je pense. Oui ?

Christine LECLERCQ : Merci. C'est pour la décision 123. C'est par rapport aux aires de jeux : ces aires de jeux, elles vont être installées où ?

Catherine FLAVIGNY : Alors, les aires de jeux : donc, il s'agit d'aires de jeux qui seront au Village, dans le Parc du village, aires de jeux que nous avons pu présenter, d'ailleurs, lors de la réunion publique que nous avons faite au Village où nous avons précisé qu'il s'agissait effectivement d'aires de jeux inclusives pouvant permettre à des enfants qui ont toutes sortes de handicaps de pouvoir jouer avec ces jeux. Est-ce que c'est tout pour les décisions ?

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

PREND ACTE de la communication des décisions énumérées ci-dessus

DEL2025-02-03 - Règlement intérieur du conseil Municipal - Modifications

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Catherine FLAVIGNY : Oui, alors je peux passer à la délibération n° 3. Il s'agit donc du règlement intérieur et de modifications que nous apportons au règlement intérieur. Je redonne très rapidement le contexte : il y a des choses qui peuvent évoluer au niveau des pratiques, en particulier ces derniers mois, je vais peut-être même dire aussi dernières années parce qu'on n'a pas modifié ce règlement intérieur depuis un certain temps. Il y a donc des évolutions dans les pratiques et des demandes, ces demandes, c'est vous-mêmes d'ailleurs qui avez dû les formuler un certain nombre de fois et, donc, nous avons décidé de pouvoir répondre à ces demandes qui concernent des documents "papier" d'une part et, d'autre part, de la visio. Donc, les trois articles qui ont été modifiés sont les 5, 6 et 7. Si vous voulez, je propose de lire les articles en question parce que ce n'est pas très long, il y en a 3, je ne vais pas lire tout le règlement intérieur. Vous souhaitez que je relise ces articles ou vous préférez qu'on aborde directement vos questions ? Enfin, c'est comme vous souhaitez. Directement vos questions ? Oui, eh bien j'écoute vos questions. Nous avons le texte tel qu'il a été modifié dans ces 3 articles et nous pouvons donc échanger à propos des termes qui ont été utilisés et voir si vous êtes d'accord ou pas. J'ai une projection dans le dos ? non, je n'ai pas de projection, d'accord, donc on peut continuer. Oui, allez-y, Madame Leclercq.

Christine LECLERCQ : J'ai une question, mon interrogation est portée sur l'article 6 : alors, nous ne comprenons pas la modification de l'article 6 imposant la tenue des réunions des Commissions municipales exclusivement en présentiel. Pourquoi interdire la visioconférence, un outil essentiel qui garantirait une participation plus large des élus ? Cette restriction est perçue comme une volonté de limiter l'accès à ces Commissions ainsi que le partage d'informations et de projets municipaux avec les élus d'opposition. Nous demandons donc la suppression de la phrase "les Commissions municipales se tiennent exclusivement en présentiel" et la phrase qui suit cette phrase, on souhaiterait enlever peut-être "après une visioconférence peut-être à titre exceptionnel". Dire qu'une visioconférence peut être...

Catherine FLAVIGNY : Attendez, à titre exceptionnel ! Vous voulez tout enlever, en fait ?

Christine LECLERCQ : Non.

Catherine FLAVIGNY : Quasiment.

Christine LECLERCQ : Qu'une phrase, qu'une phrase "et peut-être à titre exceptionnel". C'est cohérent puisque je souhaite que ça soit dans les deux, en présentiel et en distanciel. Alors, par ailleurs, conformément à la demande de Madame Croizat dans son courriel, nous souhaitons que vous vous engagiez à diffuser les supports de présentation en amont des réunions ou, au plus tard, dans la semaine suivant la Commission. Nous demandons également que les rapports, études tels que le diagnostic carbone ou le rapport de Monsieur Frédéric Denhez ou d'autres études, le rapport de Monsieur Frédéric Denhez sur la précarité alimentaire ou d'autres études soient déposés dans l'espace "Documents" de notre extranet afin de faciliter le partage d'informations entre élus. Je vous remercie de votre attention.

Catherine FLAVIGNY : Alors, il y a peut-être d'autres remarques ? Oui, Madame Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci, bonsoir à toutes et tous. Alors, nous avons relevé qu'il n'était pas question, ici, de modifier les dispositions qui concernent les Tribunes qui sont décrites dans l'article 20. Ces dispositions prévoient que la date limite de remise des Tribunes se fait selon un rétroplanning qui est communiqué annuellement et, au plus tard, le 10 du mois. Jusqu'alors ce rétroplanning fixait effectivement des dates qui étaient conformes, donc aux alentours du 10, alors c'était en général le vendredi le plus proche et, pour notre part, nous nous y sommes toujours conformés. Or, pour 2025, toutes les dates ont été avancées et se situent maintenant plutôt autour du 5, parfois même avant, le 3 septembre par exemple. Donc, déjà, auparavant, il s'avérait difficile pour nous de coller à l'actualité en arrêtant avant le 10 notre sujet d'expression à paraître le mois suivant, le faire avant le 5, cela va encore accentuer cet effet de décalage d'autant que tous les groupes ne sont pas logés à la même enseigne, il est manifeste que la majorité ne respecte pas ce qu'elle impose aux autres groupes politiques et qu'elle se donne un délai supplémentaire qui va bien au-delà du 10 pour produire ses Tribunes. A de nombreuses reprises, elle se permet de prendre connaissance des Tribunes des groupes de minorité avant d'écrire son propre texte qu'elle utilise au besoin pour y répondre. Cela lui donne aussi le loisir d'être plus en phase que nous, en tout cas, avec l'actualité et ainsi, dans le Mag de décembre 2024, la majorité met en avant la réactivité des services lors de l'épisode neigeux des 21 et 22 novembre précédents, preuve flagrante qu'elle bénéficie d'un passe-droit qui va encore plus l'avantager si on nous impose maintenant le 5 plutôt que le 10. Donc, nous demandons, par conséquent, à ce que le calendrier 2025 soit revu et revienne à des dates qui soient compatibles avec le règlement intérieur qui stipule, lui, le 10 au plus tard, de manière à ce qu'il y ait une égalité de traitement entre tous les groupes.

Catherine FLAVIGNY : Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, bon, alors, des dates compatibles avec le règlement intérieur, enfin, j'avoue que je n'ai pas du tout essayé d'imaginer la chose. Moi, je ne suis pas contre mais je trouve que, déjà, je me permets de dire quand même qu'on vous tend beaucoup la main, oui, on vous tend beaucoup la main pour vous permettre, par exemple, d'avoir en mode projet pour l'examen du Conseil, en mode projet donc les documents extrêmement en amont, oui, vous savez, ça ne se passe pas comme ça à la Métropole, je me permets de le dire, il y a un délai bien plus limité. Donc, je considère que vous avez les documents, enfin un certain nombre de documents très, très en amont. Alors, peut-être que celui-là, vous aimeriez avoir encore plus de possibilités, moi, j'estime que, voilà, nous faisons déjà beaucoup de choses pour que vous puissiez exercer votre droit d'opposition de

façon correcte en vous donnant énormément d'éléments dans le souci d'une transparence quasiment complète, je vais dire complète d'ailleurs, il ne faut pas dire "quasiment", elle est complète la transparence, voilà, on vous donne les documents que vous souhaitez avoir. Si on ne peut pas vous les donner totalement, on vous les donne en mode projet mais ça vous permet quand même de voir comment s'oriente un Conseil, dans quel sens, d'avoir déjà des documents. Alors, en ce qui concerne le règlement intérieur, on accède aussi à votre demande mais, nous aussi, on a une position, on souhaite éventuellement tout de même la faire valoir, c'est important. Bon, j'avoue que je n'ai pas réfléchi à ce délai, je ne pense pas que ça vous prive de vous exprimer assez vertement sur certains sujets comme vous l'entendez. Enfin, je ne pense pas que ça vous empêche de coller, comme vous dites, à une actualité, moi je ressens les choses comme ça. Alors, qu'il y ait, parce que l'erreur est humaine ou qu'il y ait peut-être eu, parce que vous citez une date, vous citez l'épisode du déneigement où on s'est vanté de dire que les choses avaient été faites, bien, d'ailleurs, elles ont été bien faites par les services et on a été satisfait, est-ce qu'on n'a pas respecté des dates ? Et bien, écoutez, si c'est le cas...

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est flagrant.

Catherine FLAVIGNY : Et bien, bon, c'est flagrant, écoutez, si c'est le cas, je le regrette vivement mais je ne pense pas que cela nécessite de changer encore les dates par rapport à ce que nous avons établi. Alors, ça, c'est une première réponse. Après, vous m'interrogez sur la visio, je vois bien que ça, Madame Leclercq, la visio, la visio, la visio, bon. Nous, nous avons rédigé les choses de cette façon-là, attendez, c'était l'article 6 d'abord, c'est ça ? Voilà, les Commissions municipales se tiennent exclusivement en présentiel : c'est parce qu'on estime qu'il n'y en a quand même pas tant que ça, on vous l'a déjà expliqué, il y en a une avant chaque Conseil finalement mais, quand on dit "exclusivement", on a ensuite modulé notre façon de nous exprimer puisque on dit qu'en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs élus, une visioconférence peut, à titre exceptionnel, être proposée et, d'ailleurs, on le fait. Donc, cela ne veut pas dire qu'on ne propose pas, si vous venez vers nous, et bien, écoutez, on la mettra en place cette visio pour la personne qui ne peut pas être là et on l'a fait à chaque fois qu'on nous l'a demandé mais nous considérons, et nous l'avons mis tout à fait en dernière ligne de cette première page de délibération, nous considérons tout de même que c'est moins qualitatif, et à ce titre-là, et bien, nous souhaiterions que vraiment les élus et tous les élus fassent l'effort d'être présents aux Commissions. Si vraiment vous ne pouvez pas, on fera, on mettra en place la visio pour ceux qui ne peuvent pas mais cela ne nous empêche pas de considérer que c'est moins qualitatif et nous souhaiterions que cela puisse rester exceptionnel, c'est aussi cohérent notre façon de nous exprimer. Alors, ensuite, vous vous êtes exprimés sur les documents "papier", c'est ça ? Excusez-moi, Madame Leclercq, documents ?

Christine LECLERCQ : Documents comme les études, les rapports.

Catherine FLAVIGNY : Oui, tout document.

Christine LECLERCQ : Tous les documents, et bien, ça serait intéressant de les avoir sur l'intranet, sur l'espace "Documents" parce que, en ce moment, on a le PPI par exemple, il y a des documents un peu de référence quoi.

Catherine FLAVIGNY : Alors, attendez, tout document.

Christine LECLERCQ : Par exemple, le bilan, là, moi, je ne pourrai pas venir le 18 mars, c'est le 18 mars, je crois, le bilan carbone, c'est un diagnostic, il est public, enfin je pense qu'il est public.

Catherine FLAVIGNY : Oui, oui.

Christine LECLERCQ : Même il pourrait être sur le site de la Ville mais, bon, là, je demande simplement qu'il soit sur l'extranet, après la réunion.

Catherine FLAVIGNY : Eh bien, vous l'aurez après, oui, il n'y a pas de raison que vous ne l'ayez pas après.

Christine LECLERCQ : Il y a aussi un rapport, là, et je parlais du rapport de Monsieur Frédéric Denhez sur la précarité alimentaire qui est un rapport, on a eu les grandes lignes mais on n'a jamais vu son rapport, donc je pense que c'est utile aussi d'avoir ce rapport à disposition de tous les élus. On a rémunéré donc ce journaliste pour fournir un rapport, je pense que c'est à disposition de tous les élus, que ce soient les élus de la majorité ou les élus de l'opposition.

Catherine FLAVIGNY : Oui, d'accord, je comprends ce que vous venez de dire. Je ne vois pas pourquoi on ne vous donnerait pas accès à ces rapports. Alors, peut-être que, par moments, excusez-moi mais je ne peux pas toujours dialoguer avec l'administration derrière mais peut-être que, parfois, c'est assez lourd aussi, lourd pour les services je veux dire et que, pour cette raison-là, peut-être que tout ne suit pas en temps et en heure comme vous le souhaiteriez mais, si vous souhaitez peut-être qu'on s'engage un petit peu plus dans la fourniture de ces rapports et surtout quand vous nous demandez un rapport précis, bien entendu qu'on va répondre à votre demande, ça me paraît normal, oui et Martine Chabert dit, Martine il faut parler dans le micro si tu veux bien.

Martine CHABERT-DUKEN : Effectivement, je l'ai bien noté, je vais revoir ça avec Solène mais comme il y a eu le changement de direction et tout, je vais revoir ça avec Catherine et Solène de façon à ce que ça vous soit transmis.

Catherine FLAVIGNY : Alors, Martine, tu parles de quel rapport en particulier, du coup ?

Martine CHABERT-DUKEN : Précarité alimentaire.

Catherine FLAVIGNY : Bon, dans tous les cas, celui-là, vous l'aurez et le bilan carbone, alors, là, je me tourne vers François, après l'atelier, vous l'aurez ? ok. Monsieur Holé, oui.

Stéphane HOLÉ : Je voulais, moi, souligner quand même le côté très positif d'avoir inscrit dans le règlement intérieur la possibilité de faire des visios, donc je vous remercie parce que ça me concerne beaucoup, je le prends très positivement et j'aurais une requête à formuler, alors pas dans le règlement intérieur mais Madame Duval-Renault est au courant, ce serait bien si on pouvait avoir, en lien avec ce sujet-là, les dates à l'année des Commissions parce que j'ai fait la remarque, vraiment je vous prie de m'excuser pour les deux Commissions auxquelles je n'ai pas pu participer et en plus je ne me suis pas excusé. J'ai vu l'invitation trop tard, pour être clair, j'ai plein de messageries, enfin comme beaucoup, et je ne regarde pas la messagerie municipale tous les jours, je devrais mais ce n'est pas le cas et comme en l'occurrence Madame Duval-Renault m'a expliqué, de manière très pédagogique, que le rétroplanning par rapport aux dates de Conseils était assez simple à avoir.

Catherine FLAVIGNY : C'est vrai.

Stéphane HOLÉ : Ce qui serait bien, vraiment, si dans l'année on pouvait avoir les dates précises, dès le début de cette année, moi, objectivement, ça me permettrait de m'organiser pour être présent plus facilement, parce qu'une semaine à l'avance, c'est vraiment très, très compliqué. Donc, vous avez mis "exceptionnel", je rejoins les propos de ma collègue, je ferai en

sorte que ce soit exceptionnel mais il faut qu'on puisse s'organiser plus longtemps que ça à l'avance. Voilà, c'est une requête que je formule à l'appui de ce point...

Catherine FLAVIGNY : Vous savez, nous, dans d'autres circonstances et d'autres instances, on est aussi priés de se libérer quelques jours avant, enfin c'est tout le temps comme ça. Alors, le rétroplanning...

Stéphane HOLÉ : Oui, oui, ça, d'accord mais ce n'est pas le sens de ma demande, je vous demande juste, ça ne me paraît pas très compliqué.

Catherine FLAVIGNY : Enfin, je vous réponds quand même qu'on fait aussi beaucoup de choses, attendez Monsieur Holé, vous avez, je crois, les dates des Conseils Municipaux jusqu'au bout de l'année, non ?

[?24:18 - ?24:21 : Inaudible]

Catherine FLAVIGNY : Voilà mais si vous avez les Conseils, vous savez que la semaine d'avant se tiennent les Commissions, donc, déjà, vous savez que votre semaine va être alourdie par vos engagements dans les Commissions, la semaine précédente, non mais je peux quand même le dire, voilà.

[Mme ?24:39 inaudible] : On ne peut pas bloquer toutes nos soirées.

Catherine FLAVIGNY : Ah, vous ne pouvez pas bloquer toutes vos soirées, je l'entends aussi mais vous savez quand même que la semaine d'avant le Conseil, il y a des Commissions. Maintenant, après, les Commissions, il y en a certaines, non, elles ne sont pas forcément fixées dès maintenant pour jusqu'à la fin de l'année au moins scolaire, non, non, ce n'est pas comme ça. Si on peut améliorer un peu les choses, je n'ai rien contre, mais, voilà, il y a d'autres instances où on n'a pas du tout ce type de renseignement-là, on l'a quelques jours avant et on est prié d'être présent, c'est quand même mieux. Alors, si on peut le faire, on le fera, je vais essayer de vous répondre comme ça, si on peut le faire, moi, je souhaite qu'on améliore.

[M. 25:26 inaudible] : Mais vous pouvez le faire !

Catherine FLAVIGNY : Écoutez, si on y arrive, on le fera. Donc, merci, oui, Monsieur Magoarou, allez-y. Oui, attendez, je vous donne le micro.

Pascal MAGOAROU : Excusez-moi, je reviens sur la date limite de remise des Tribunes. Est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'à partir de maintenant le groupe de la majorité va respecter la date ? Parce qu'il y a eu effectivement le coup de l'épisode neigeux mais il arrive bien souvent que la Tribune du groupe de la majorité répond à notre Tribune.

Catherine FLAVIGNY : Ah, non, non.

Pascal MAGOAROU : Ah, si.

Catherine FLAVIGNY : Alors, là, non.

Pascal MAGOAROU : Ah, mais, si.

Catherine FLAVIGNY : Et bien, citez-les-moi.

Pascal MAGOAROU : On peut vous montrer la preuve.

Catherine FLAVIGNY : Non, alors, ce n'est pas l'objectif, franchement, ah, non, non.

Pascal MAGOAROU : Ah, oui mais c'est arrivé plusieurs fois.

Catherine FLAVIGNY : Et bien, dans ce cas-là, vous me le dites.

Pascal MAGOAROU : C'est arrivé plusieurs fois, donc.

Catherine FLAVIGNY : Vous me le dites avec les Tribunes en question parce que, quand on me dit qu'il y a plusieurs fois, moi, je voudrai...

Pascal MAGOAROU : Et bien, oui, on va vous donner les Tribunes en question, on va vous donner les Tribunes en question.

Catherine FLAVIGNY : Et bien, écoutez, voilà.

Pascal MAGOAROU : Mais est-ce que vous vous engagez, à partir de maintenant, à respecter la date que tout le monde respecte ?

Catherine FLAVIGNY : Oui, on s'engage à respecter, écoutez, en général, on essaie de respecter les dates. Attendez, on me donne des petites infos. Alors, on me dit que, pour info, vous avez déjà, excusez-moi, Monsieur Magoarou, mais vous avez déjà la date de la Commission "Finances", 20 mars, 18h30 et "Développement Durable", 18 mars, 17h00. Ah, erreur, donc il vaut mieux que je vous dise des choses justes : donc, déjà, deux dates et nous sommes le 27 février, ce qui vous fait déjà trois semaines avant, pour s'organiser c'est mieux. Alors, je répète : Finances : 20 mars 18h30...

[Mme ? 27:33 : 27:33 - 27:37] : Inaudible

Catherine FLAVIGNY : Attendez, attendez mais je n'ai pas lu la seconde, je lis la seconde date et "Développement Durable" 19 mars 17h00. Non, c'est faux ?

[M. ?27:47 inaudible] : Le 19 mars, c'est...

Catherine FLAVIGNY : Je retourne aux arrières.

Martine CHABERT-DUKEN : Est-ce que je peux donner la nôtre ? On va donner la nôtre.

Catherine FLAVIGNY : Attendez, on peut vous les donner, certaines, aujourd'hui, si les Adjoints les ont, facilitons les choses, attendez, mais il ne faut pas qu'on me donne des fausses dates par contre parce que sinon...

Stéphanie DUVAL-RENAULT : Elles ont déjà été envoyées.

Catherine FLAVIGNY : Ah elles ont déjà été envoyées.

Martine CHABERT-DUKEN : Les nôtres, elles n'ont pas été envoyées.

Catherine FLAVIGNY : Alors, une seconde, les Adjoints, donnez chacun vos dates si vous les avez, allez-y, Martine.

Martine CHABERT-DUKEN : Alors, EVSS : le 18 mars à 17h00. Ça a changé parce que nous n'étions pas dans les créneaux, le 18 mars à 17h00.

Catherine FLAVIGNY : Ensuite, alors, on parle dans son micro.

François VION : Développement Durable : donc le 18 mars à 17h00. Oui, parce que, en fait, ça précède l'atelier Bilan carbone qui est à 18h00. Donc, on essaie de regrouper les sujets avec les mêmes personnes et donc la Commission "Finances", c'est le 19 mars à 18h00. De toute façon, ça a été envoyé, c'est juste un rappel.

Catherine FLAVIGNY : Ensuite, Gaëtan Lucas, ça a déjà été envoyé, paraît-il.

Gaëtan LUCAS : Donc c'est le 20 mars à 18h30 pour la Commission "Culture, Sports, Jeunesse".

Catherine FLAVIGNY : Attendez, attendez, vas-y.

Thomas SOULIER : Et pour la Commission PAS, donc, nous, ça serait le 18 mars à 17h30, à la condition qu'on ait une salle parce qu'il y a déjà beaucoup de choses ce jour-là.

François VION : C'est l'atelier le 18 mars.

Thomas SOULIER : Ouais mais on va trouver une salle.

Catherine FLAVIGNY : Attendez, attendez.

François VION : C'est l'atelier.

Thomas SOULIER : Oui mais il est là-haut, en salle 111.

François VION : Non mais tout le monde est invité à l'atelier.

Catherine FLAVIGNY : Alors, donc, on ne peut pas donner la date tout de suite. Non mais, attendez, voilà, quand on ne peut pas, on ne peut pas, voilà, donc on s'arrête là. Bien, non mais s'il n'y a pas de salle, on réfléchit. Oui, Monsieur Magoarou ?

Pascal MAGOAROU : Oui, juste pour préciser que, par exemple, moi, je suis dans les deux Commissions Développement Durable et Urbanisme et Proximité et Sécurité, donc je ne peux pas être aux deux à la fois.

François CHASSAGNE : Attendez, il n'y a rien encore de fait, c'est pour ça que...

Catherine FLAVIGNY : Bon, ce n'est pas posé encore, donc vous attendez un peu.

[Mme ?30:33 inaudible] : On fera pour que tout

Catherine FLAVIGNY : Bien, donc, cela sera complété, ok ? Voilà. Alors, il faut que je fasse voter le règlement intérieur. Je repars donc à ma case Départ : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VU la délibération 2021-10-03 en date du 14 octobre 2021 modifiant le règlement intérieur du

Conseil Municipal ;

APRÈS en avoir délibéré, **à la majorité**

VOTE		VOIX
Pour	28	
Contre	0	
Abstentions	4	M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT.
Ne participe pas part au vote	0	

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-dessus énoncé.

DEL2025-02-04 - Construction de 22 logements de type BRS- Avenue du Mont aux Malades - Demande de garantie d'emprunts à 100% - LOGEO SEINE

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Catherine FLAVIGNY : Et je passe à la délibération suivante qui concerne la garantie d'emprunt pour Logeoseine pour 22 logements de type BRS, donc c'est dans l'avenue du Mont aux Malades. C'est une demande de Logeoseine qui date du 2 décembre 2024 pour une garantie de 22 logements à hauteur de 100 %. Il s'agit, vous le reconnaissez d'ailleurs, Mont aux Malades, il s'agit donc de l'Echappée Belle et la garantie de la Ville est accordée à hauteur de 490.958 € pendant toute la durée du prêt et le prêt va jusqu'en 2084. Donc je demande s'il y a des votes contre : des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, donc on passe à la délibération suivante.

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2305 du Code Civil ;

VU le Contrat de Prêt N° 162100 en annexe signé entre LOGEO SEINE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU l'accord de principe transmis par courrier de la Commune en date du 28 juillet 2023.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

(François Vion ne prend pas part au vote)

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

ACCORDE sa garantie à LOGEO SEINE à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 490 958 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°162100 constitué d'une ligne de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur

pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DEL2025-02-05 - Rapport d'orientations budgétaires 2025 - Budget principal Ville et budget annexe du Centre aquatique et de remise en forme Eurocéane

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

Catherine FLAVIGNY : Alors, il s'agit de la délibération n° 5, je donne la parole à François Vion.

François VION : Oui, merci Madame le Maire. Donc, Rapport d'Orientations Budgétaires qui fera état donc du Débat d'Orientations Budgétaires qui va suivre. Je qualifierai ce rapport, d'orientations budgétaires de l'année "des équilibres", donc sans mauvais jeu de mots et vous allez comprendre toutes les dimensions que je vais évoquer là-dedans. Alors, la première bonne nouvelle, on va dire, c'est finalement, vous pouvez le voir, la réduction du taux de l'inflation. L'inflation était pénible pour la Ville, elle a été pénible aussi pour les habitants, pour les contribuables, pour les usagers, voilà et on revient donc avec une inflation plus raisonnable. Alors, là, vous voyez des projections qui avaient été faites, qui datent de quelques semaines et, en fait, l'inflation s'est stabilisée à 1,7 % donc globalement pour, je dirai, les dépenses des ménages puisque, vous le savez, l'indice d'inflation est mesuré par rapport aux ménages en règle générale et que l'inflation, pour une ville, structurellement est complètement différente de la structure de l'inflation pour les particuliers. L'autre bonne nouvelle, nous ne sommes pas en position "emprunteurs", c'est la baisse des taux, puisque les taux visent aussi à juguler l'inflation mais comme nous ne sommes pas en situation d'emprunter actuellement, ce n'est pas un sujet, et on se rappellera que, lors des précédents budgets, on a plutôt emprunté dans la partie, donc pour vous, la partie gauche, donc là où les taux étaient les plus bas. Donc, la stratégie financière de la Ville était la bonne de plutôt mettre de l'argent en réserve, de ne pas emprunter sur ces périodes de taux élevés. Maintenant, nous sommes également pris dans un environnement global et, notamment, sur l'environnement global de la dette publique, comme vous le savez tous, a fortement augmenté, je dirai même de manière alarmante puisque, à plusieurs reprises, le gouvernement français a été rappelé à l'ordre concernant, plus particulièrement l'an passé, le déficit public abyssal qu'il convenait de redresser, ce qui a fait l'objet d'une instabilité ensuite gouvernementale, à l'Assemblée, vous le savez tous, et que, malgré le changement entre le moment où on a rédigé ce ROB qui était sur le plan Barnier et le plan, maintenant, Bayrou, en fait l'écart entre les deux plans pour la Ville va se traduire par "une amélioration de la détérioration" de 100.000 €. Bon, je vais y revenir un peu plus après en fait mais il faut contribuer, on ne nous demande pas notre avis, donc à la réduction des dépenses publiques. Donc, ce contexte a fait l'objet, vous le savez, d'une motion de censure, absence de Loi de Finances, les différents rebondissements que vous connaissez, je ne vais pas y revenir, et dont vous voyez un peu plus bas la traduction du plan Barnier sur lequel on a constitué au démarrage ce Rapport d'Orientations Budgétaires et, donc comme je vous le disais, entre Barnier et Bayrou, la situation s'améliore en fait en masse de 100.000 €, ce qui fait que la Ville quand même perd dans les équilibres financiers 300.000 € sans qu'on ait pu avoir la moindre influence sur ce chiffre. Alors, voilà, ça nous donne, là, quelques éléments clés pour se dire : ben, après, quand on passe dans les filtres du projet de mandature, c'est-à-dire maintenir les taux d'imposition, limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la Ville, garantir un fonds de roulement à la Ville d'au moins de 2 millions d'euros, c'est-à-dire

« un train de paies », garantir une épargne nette positive à la Ville, voilà nos 4 grandes orientations structurantes qui ne sont pas les seuls guides de l'action publique mais qui sont uniquement les "guides" de l'action budgétaire. Ensuite, on prend en compte finalement les choix qui ont été opérés dans les différentes délégations avec cet objectif de maîtriser la dépense publique parce que les citoyens, aujourd'hui, estiment à juste titre qu'ils contribuent déjà beaucoup au financement de la Ville au travers, notamment et plus particulièrement, de la taxe foncière. Et bien, ce budget a, en partie, donc ce qu'on appelle les charges à caractère général, qui malgré une inflation comme on l'a vu tout à l'heure à plus de 1,7 qu'on arrive à contenir, voire légèrement faire baisser de -0,2 % pour s'établir à 5.140.637.

Concernant donc les coûts des matières premières :

- sur la restauration on a une augmentation de 5 % qui s'impose à nous pour continuer à garantir la qualité de ce qui est délivré dans les cantines, on a décidé bien évidemment de ne pas rogner sur la qualité, donc on prend en compte l'augmentation des coûts,
- la hausse de l'affranchissement, vous savez que la Poste traverse aussi une crise par la baisse de leur trafic et que, donc malheureusement pour nous tous, en fait ils compensent cette baisse de trafic par une augmentation des tarifs pour continuer, eux aussi, à équilibrer leurs comptes,
- l'application des indices de révision des contrats d'entretien, + 5 % et puis, fait marquant qui a pris sa genèse lorsqu'il y a eu toutes les perturbations dans les quartiers, il y a une explosion des coûts d'assurances qui tiennent compte aussi des intempéries, des dégradations que dans la France entière, toutes les communes en fait subissent et, donc pour Mont-Saint-Aignan, c'est une hausse sans véritable hausse de notre sinistralité, juste par l'effet national de hausses de tarifs de 58 %. Je dirai bien évidemment que ce chiffre n'est pas satisfaisant, qu'il fait bien évidemment l'objet d'une Commission d'Appel d'Offres, de mise en concurrence, etc., que c'est travaillé, la problématique générale étant plutôt en fait que les assureurs se retirent en fait du secteur public, voilà et qu'il y a même des collectivités aujourd'hui qui ne sont plus assurables compte tenu du niveau de risques et des détériorations qu'elles subissent, en fait elles ne peuvent même plus être assurées et il en existe dans la Métropole, voilà. Donc, nous, même si on n'a pas une augmentation de notre sinistralité, on prend 58 % et on dit merci, si je puis me permettre, parce qu'on est encore assuré alors que d'autres collectivités ne le sont plus,
- on anticipe une baisse du prix des fluides par l'effet "baisse de la consommation" mais surtout par l'effet "baisse des prix". J'avoue que c'est un débat et que j'aurai peut-être des contradicteurs et ils auront raison sur le sujet en disant : mais par rapport aux décisions gouvernementales très récentes, qui viennent d'être dévoilées il y a quelques jours, on pourrait effectivement avoir une hausse significative, au moins à l'horizon 2026, donc ça ne concernerait pas ce budget-là mais, le débat, il porte sur les trois années à venir, donc je le dis : on a un risque d'augmentation des fluides mais que, nous, dans les données que l'on a actuellement, on avait plutôt constaté, anticipé une baisse générale avec des éléments différenciants, voyez que, par exemple, c'est -13 % sur l'électricité, -29 % sur le gaz, - 5% sur le chauffage urbain et c'est bien normal puisqu'on est toujours sur la matière bois et que, là, c'est plutôt stable et quand on fait le rendement à l'usage, c'est une des énergies les plus compétitives pour nous et puis l'entretien et la maintenance qui ont globalement explosé en termes de prix.

Concernant les charges de personnels, on est frappé un peu moins que le plan Barnier mais on est quand même frappé par une augmentation des cotisations à la CNRACL de 3 %, c'était prévu à 4, voilà et puis le glissement de l'IS Technicité qui est un des paramètres de la masse salariale. Malgré les efforts de maîtrise, bien évidemment, que nous opérons pour avoir le bon nombre d'agents par rapport aux politiques publiques et aux services publics que l'on souhaite rendre, on a quand même une augmentation du principal poste aux dépenses de la Ville, ce sont les dépenses de personnels et c'est bien normal puisque, quelque part en fait, nous sommes une administration de service public et donc beaucoup d'humains derrière, et bien c'est +3,92 % pour s'établir à 14 millions d'euros de dépenses de personnels.

Ensuite, sur les autres charges de gestion, elles augmentent de 15 % mais c'est une augmentation qui est "voulue" politiquement. D'abord, contrairement à d'autres Villes de la

Métropole, on maintient les subventions aux associations. Deuxième point, on augmente significativement les moyens du CCAS pour, notamment, jouer un rôle encore plus accru dans la prévention des incivilités, les petites problématiques que l'on peut connaître, on augmente aussi de 15.000 € par rapport à la liste des biens sociaux et puis on constate aussi, par rapport à notre politique d'allocation de secours et d'élargissement des tranches de QF pour bénéficier des tarifs de la Ville, en fait une dépense supplémentaire pour continuer à accompagner, à assister les personnes de +22.000 €.

Concernant le budget Eurocéane, on va verser 145.000 € de plus pour, en fait, faire des changements de 4 filtres de piscine qui ne pouvaient pas être détectés avant puisque lors de la transmission de la piscine d'un délégataire à un autre, on ne pouvait pas arrêter la piscine pour aller vérifier et aller ouvrir les filtres mais donc, là, il se trouve que, ce n'était pas prévu, mais on doit faire face à cela pour garder un bon fonctionnement de notre équipement.

Concernant les charges de remboursement dont parfois on nous a reproché finalement de ne pas assez emprunter mais on voit que, quand même, malgré tout, ça représente une charge importante pour la Ville, 1,2 million tout de même de charges d'investissement avec un PPI, je ne le rappelle pas qui, quand même, était un record en termes d'investissement et beaucoup d'équipements ont été améliorés dans la Ville.

Concernant les produits fiscaux, donc les contribuables vont en fait voir l'évolution de leur base décidée par l'Etat augmentée de 1,7 %, donc c'est l'inflation point barre, et pourquoi, nous, finalement on a une augmentation de 6 ? Parce qu'on a la chance d'être une Ville attractive et ça a été souligné dernièrement dans une étude nationale, et bien, nous avons finalement des agrandissements, des nouvelles constructions, etc. et donc ça "booste" la base fiscale puisqu'on a "plus" de contribuables qu'avant ou les surfaces de maisons ou d'appartements qui ont progressé, donc un bonus par rapport à notre attractivité et ça nous est bien utile.

Et concernant les droits de mutation qui est un vrai enjeu pour nous, pour le Département, et bien un peu moins puisque c'est compensé maintenant, on pense que les mutations qui vont s'opérer, sur lesquelles la Ville perçoit une partie des frais de notaire, comme ils l'ont appelé frais de notaire, et bien, on pense qu'ils sont stables à hauteur de 950.000 €. Bien évidemment, on espère que le marché de l'immobilier reparte parce que ça nous faciliterait quand même la vie.

Concernant les produits et les services, alors on a vraiment une belle surprise par rapport à notre politique notamment en lien avec les quotients familiaux, et bien, on voit que, avoir adapté les quotients familiaux, à faire des propositions très sympathiques, finalement ça a augmenté la fréquentation et, donc, on a plus d'usages des services publics, ce qui fait que la progression, en fait, des tarifs et services n'est pas liée à une augmentation, au contraire, rappelez-vous, on a baissé les tarifs mais donc c'est la fréquentation qui nous fait augmenter de 5,9 % et donc c'est une belle nouvelle.

Concernant les dotations et participations de l'Etat et on doit plus particulièrement saluer tout ce qui est politiques publiques liées à la CAF qui fait vraiment un bond satisfaisant et, comme la Ville est Amie des Enfants, elle investit aussi beaucoup dans les services liés à l'enfance mais on a une augmentation de 7 % du montant de notre CAF. Par contre, on a une baisse de la dotation forfaitaire et on a une DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, qui augmente. Donc, je voudrais rappeler, contrairement et j'aimerais que tous les élus de Mont-Saint-Aignan qui sont élus métropolitains parfois le partagent aussi avec des personnes qui ont plutôt une vue assez radicale de notre Ville en disant : finalement, nous sommes une Ville que de riches mais vous voyez que c'est faux et que les besoins sociaux continuent d'augmenter et on le constate et on l'a pris en compte et doté le CCAS justement pour y faire face. Mont-Saint-Aignan est une Ville très équilibrée dans ses populations, voilà. Sur la DGF, je n'y reviens pas.

Donc, la vue d'ensemble du BP, donc vous le voyez, là, avec un montant total du budget 2025 BP + réserves de 34 millions d'euros. Alors, pourquoi 34 millions d'euros ? C'est parce qu'on a finalement cet effet d'augmentation de dépenses et de recettes, donc vous voyez, quand on fait le total des évolutions, et bien, on a encore une impasse de -0,7 % et quand je faisais cette

petite introduction en disant : on est sur un budget d'équilibres en plusieurs dimensions, et bien, vous voyez que, aujourd'hui, on est à -558.000. Donc, ça veut dire que si, là, on s'arrête là, finalement, la Ville, cette année aura dépensé plus qu'elle n'a réussi, donc il est en déséquilibre en fait ce budget, voilà. Mais on a souhaité maintenir le niveau de service public parce qu'on a eu aussi une bonne nouvelle et nous avons pu reprendre une réserve que nous avions mise dans le cadre d'un contentieux de 600.000 € qui permet, en fait, de compenser ce déséquilibre financier pour l'année 2025. Donc on maintient, on a accru les services publics notamment au CCAS, etc. mais on ne pourra pas continuer à rouler éternellement plus vite que ça n'ait autorisé, donc, à un moment donné, voilà, il faudra qu'on revienne dans l'équilibre. D'un autre côté, on prélève aussi des impôts, on n'est pas là pour thésauriser et, donc il est normal aussi qu'on affecte bien évidemment les réserves à un moment donné à servir les projets de la Ville et, donc, c'est aussi le sens de cette reprise de résultats puisque, si on s'arrêtait là à -558.000, en fait on ne pourrait pas investir et donc on va, comme on l'a toujours dit, ce n'est pas une nouveauté, on va reprendre nos réserves pour en affecter une partie à l'investissement et une partie pour la couverture de ces 558.000. Donc, la Ville a tout à fait les moyens de supporter son action sur le fonctionnement en 2025 et son PPI également en 2025, ce n'est pas un sujet.

Alors, qu'est-ce qu'on va faire en 2025 sur l'investissement ? Donc, la deuxième phase de la rénovation de l'Eglise Saint-André 278.000, la rénovation du terrain synthétique 1,7 million, c'est vraiment un investissement très important, la création d'un City stade à la Maison des Associations qui était très attendu et qui va donc s'effectuer pour 100.000 €, la végétalisation des cours d'écoles, donc on continue le plan de végétalisation donc pour 255.000 €, les travaux de régulation thermique pour Crescendo et la Maison de l'Enfance 150.000 €, le remplacement partiel de menuiseries extérieures à Rosa Parks où carrément ça fuit de partout donc c'est pour 68.000 €, renouvellement du mobilier des équipements de restauration scolaire 135.000 €, le lancement de projet de réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire Camus, études et maîtrise d'œuvre seront engagés pour 337.000 en 2025 et le lancement des travaux en 2026 à hauteur de 5 millions. Bien évidemment, tout le monde aura bien compris, là, que si on avait pu aller plus vite sur les plans technique, administratif, bien évidemment qu'on aurait accéléré ce projet mais qu'on est contraint à, non pas politiquement mais techniquement pour des questions d'autorisation, de respect de marchés et puis aussi de mise en sécurité du chantier, et bien, finalement, de réaliser cet équipement réellement en 2026. Donc, au total, on va inscrire 4,6 millions d'euros, je rappelle que la normalité par rapport à la capacité financière de la Ville c'est 2,5 millions, donc voyez qu'on va aller chercher dans nos réserves pour en fait aller plus vite que nos capacités réelles mais c'est tout à fait ce que l'on avait prévu et qu'on avait annoncé.

Sur les recettes d'investissement, j'y passe rapidement si ce n'est pour remercier tous les services qui, bien évidemment, font un travail formidable pour aller chercher les financements croisés qui vont bien sur tous les sujets, bien évidemment on ne fait pas un investissement par rapport à la politique de subvention mais parce qu'il y a une utilité publique et puis, ensuite, on creuse bien évidemment toutes ces recettes qui, vous voyez, vont s'élever à 926.000 €, donc c'est très important pour notre Ville et puis on va aller chercher dans nos réserves 1,6 million d'euros pour couvrir le delta.

Voilà la vue d'ensemble donc : prélèvement de 2,3 millions sur les finances pour couvrir les - 558.000 et l'investissement et donc on va auto-financer, pour l'année 2025, 51 % de l'investissement, donc ce qui veut dire que, par ailleurs, 49 % sont financés par des systèmes de subventions, de récupération de TVA, donc c'est une saine gestion puisqu'on n'endette pas plus la Ville pour ce faire.

- Concernant les orientations à plus large horizon puisque vous savez que le ROB doit faire l'objet d'une présentation aussi sur ces aspects, sur la durée de 3 ans, on a décliné ensuite tout le programme pour les trois ans à venir sur nos 5 orientations. Je vais citer l'essentiel, donc :

- Le terrain synthétique, on en a parlé tout à l'heure,
- La préservation des Eglises : Saint-Thomas et Saint-André pour 1 million d'euros,

- 280.000 € pour l'aménagement des espaces verts vieillissants et du cimetière, donc ça a été présenté avec grand succès et, encore une fois, merci à Catherine Flavigny et à Valérie Hangard qui ont connu un très, très beau succès lors de cette soirée de présentation avec une forte adhésion des habitants à ce beau projet,
- 475.000 € : entretien et modernisation des équipements culturels qu'il faut tout le temps renouveler, répondre à des normes, etc,
- 800.000 € pour la requalification de la Place Colbert, on se rappellera que, sur la Place Colbert, c'est un projet qui est porté par la Métropole avec un calendrier métropolitain et que la Ville va venir ajouter, à ce projet qui dépend de la Métropole, de la valeur ajoutée pour faire quelque chose de plus qualitatif et donc on va mettre 800.000 €,
- Une Ville plus proche de ses habitants, donc :
 - Réfection de toitures, c'est de l'entretien courant,
 - Amélioration de la sécurité, donc, là, il s'agit de rassembler trois années en une, donc on va porter une forte accélération sur les équipements de la vidéosurveillance puisqu'on va réaliser en une année, on va essayer le maximum de déployer en une année ce qu'on avait prévu de faire en trois ans,
 - 200.000 € de travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux, la cause du handicap est aussi un sujet important,
- Une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous :
 - 100.000 € pour des travaux d'études sur la résilience hydraulique, donc on a demandé, notamment, à ce que Camus soit, peut-être, une expérience pilote sur la résilience hydraulique, donc ça consisterait à débrancher éventuellement les gouttières et faire de l'épandage naturel pour qu'il y ait de l'infiltration sur la zone qui est relativement étendue et qui pourrait permettre d'absorber,
 - 192.000 € pour l'acquisition de véhicules 100 % électriques, donc petit coucou aux membres de la CRO, on a décidé donc ensemble tout à l'heure de faire une première vague d'achats,
 - 225.000 € pour le développement du point de sobriété et le respect du décret tertiaire,
- 4ème orientation, conforter le parcours de vie :
 - 1.900.000 consacrés au programme de travaux de maintenance dans les différents groupes scolaires,
 - 500.000 € pour la poursuite de la végétalisation des cours d'écoles,
 - 100.000 € pour la rénovation et le remplacement des huisseries au Centre de loisirs à Rosa Parks,
- Concernant la Ville rigoureuse dans sa gestion :
 - 1,5 million destiné à donner aux agents au cours du mandat des moyens supplémentaires pour avoir des actions qualitatives. J'en profite pour dire que, voilà, on a eu un tout petit incident informatique, on avait beaucoup investi sur la sécurité, on a bien fait, il faut continuer.
 - Acquisition d'une balayeuse, donc en 2027, parce qu'il faut la renouveler. Oui, une balayeuse, souvent on se plaint, il n'y a pas assez de balayeuses, il y a trop de feuilles et tout mais voyez tout de suite pour la Ville ce que ça veut dire, c'est 270.000 € pour une balayeuse et qu'on ne peut pas mutualiser puisque, en fait, on en a besoin tout le temps. Donc, l'idéal aurait été peut-être d'en avoir deux mais ça fait beaucoup d'argent,
 - Travaux d'entretien des bâtiments de la Ville : 756.000,
 - Acquisition de mobiliers vie scolaire : 292.000,
 - Matériels de restauration : 163.000,
 - Matériels informatiques : il faut continuellement, on essaie de faire de l'économie circulaire, de recycler les disques durs, etc enfin on essaie de faire un tas de choses pour limiter cette dépense mais elle est quand même importante et nécessaire : 420.000 €,

- Exemple de projet ciblé dans la stratégie globale du SDI, donc le projet de reconstruction de l'école Camus et la rénovation et l'extension du CTM.

Voilà, donc, on a aussi continué notre effort pour structurer en fait un budget Développement Durable. Vous savez qu'aujourd'hui, ce n'est pas encore imposé par les pouvoirs publics à la DGRFIP, on l'a un peu dans la programmation PPI mais pas toujours sur le fonctionnement et donc, là, on s'attache toujours à essayer de bien, quand on étudie chaque dépense, voir si elles ne sont pas en cohérence, il y a des fois c'est possible, des fois ce n'est pas possible avec tout ce qui est lié au développement durable.

Sujet important dans la compréhension de la trajectoire financière de la Ville, on nous a souvent reproché, ici, de ne pas emprunter assez, prétextant l'évolution de la courbe rouge que vous voyez, qui est la capacité de désendettement de la Ville. Donc, en clair, c'est : qu'est-ce qu'il reste une fois tout ce qu'on a dépensé pour rembourser notre dette ? Et donc, effectivement, 2024, on était à 3, donc on pouvait se dire : oui, on peut monter sans problème sauf que, bon, forcément, on avait fait un peu de prospective et on savait, nous, que ça n'allait pas rester comme ça parce que le résultat allait diminuer et, donc, la capacité de remboursement de la Ville allait diminuer et, donc, on arrive, comme vous pouvez le voir, en 2027, à 9,6 années. Il est de bon aloi de dire que, quand on franchit la barre des 12 ans, c'est le Préfet qui commence à vous appeler, voilà. Donc, ce qu'on vous a toujours dit en disant : on ne peut pas investir davantage, on vous le prouve encore ce soir sauf à considérablement augmenter les impôts mais, vous l'avez vu, dans le cadrage de notre politique financière, ce n'est pas du tout le parti pris de la majorité.

Ensuite, donc, voyez la trajectoire de cette épargne qu'il faut nécessairement dégager pour rembourser notre dette et donc, en bleu, c'est l'épargne qu'on dégage et, une fois qu'on a remboursé, c'est en orange et donc, là, on confirme ce qu'on vous a toujours dit et ce que je redis ce soir sur les 558.000, c'est que, si on ne fait pas suffisamment d'efforts dans la maîtrise des dépenses, et bien, à un moment donné, il n'y aura plus de réserve, à un moment donné on sera en situation structurelle de non-équilibre du budget et, là, vous le savez, qu'à ce moment-là, ce n'est plus possible et que, à partir de ce moment-là, on est tous obligés, quel que soit le bord politique, d'augmenter les impôts pour compenser ça et c'est ce qu'on ne veut pas et, donc, on va continuer à faire des efforts de gestion pour continuer à investir de manière très importante, de prioriser les sujets aussi et c'est ce qu'on fait notamment au travers de la sécurité cette année en accélérant mais il faudra absolument que l'équipe qui nous succédera pour le prochain budget, prenne en compte tout ça et de manière très, très opérationnelle.

Dernier indicateur de notre politique financière : on a toujours dit qu'il fallait laisser à la Ville, à la sortie du mandat, au moins 2 millions d'euros et que, au-delà de la sortie du mandat, il faut garder durant tout le mandat au moins 2 millions d'euros. C'est une règle que l'on s'est fixée à nous-mêmes, elle n'est pas légale, elle est juste contrainte de gestion que l'on s'est affectée. On avait dit qu'on arriverait à 2 millions d'euros en 2026, on s'excuse, ça sera en 2027, pourquoi ? Parce que, et bien, on a eu les effets de l'inflation, on a eu des effets Covid, etc. et donc on a eu des décalages de projets mais l'argent qu'on avait mis de côté avec les différentes cessions va bien être employé comme on s'y était engagé à maximiser l'investissement. Notre problématique pour le futur, c'est qu'on n'aura plus ces réserves et donc il faudra faire preuve d'ingéniosité pour continuer, bien évidemment, à faire des projets intéressants pour la Ville et, donc, là, vous voyez ensuite le dernier slide de l'indicateur important de la trajectoire financière de la Ville : donc, la Ville commencera "significativement" son désendettement, donc il lui permettrait éventuellement de dégager un petit peu moins d'épargne et dépenser "un peu plus" en fonctionnement qu'à partir de 2032. Donc, il faut qu'on ait bien tout ça dans le viseur, c'est que qui que ce soit ne peut pas annoncer des programmes délirants d'investissement parce que la Ville, voilà, elle est au maxi, on l'a toujours dit, de ce qu'elle pouvait faire, et que donc il ne faut pas, à notre avis, quand le débat va s'ouvrir mais il ne faut pas aller beaucoup plus loin.

Aujourd'hui, on a 9 emprunts dans 5 banques différentes, 93 % de taux fixe, quand on est arrivés, ce n'était pas le cas, on a fait des opérations qui nous ont été reprochées. Moi, je voudrais féliciter la majorité qui a voté cela parce que, quand on voit la courbe des taux de tout à l'heure, si on ne l'avait pas fait, je ne vous dis pas comment on aurait eu des résultats très difficiles pour la Ville, donc merci à tous ceux qui ont cru en nous là-dessus et, donc, pour leur dire aussi que, finalement, on a un taux moyen aujourd'hui de la dette à 2 % et donc la stratégie voulue par Madame le Maire a été payante.

Rapidement sur Eurocéane, la seule chose à vous dire c'est les 145.000 € qui n'étaient pas prévus pour les filtres, qu'il va falloir donc qu'on apporte dans le budget.

Voilà Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup pour cette présentation. Alors, écoutez, on ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Maugé, allez-y, je vous la donne, la parole.

Claudie MAUGÉ : Merci Madame le Maire. Nous en arrivons donc à cet exercice phare de l'année politique et institutionnelle de notre Collectivité, un temps d'expression par excellence des philosophies politiques qui nous animent chacune et chacun traduites en orientations concrètes à l'échelle de notre territoire alors que la mandature s'achemine vers, lentement mais sûrement, vers sa conclusion. En effet, il s'agit là de notre avant-dernier, voire de notre dernier débat budgétaire selon le calendrier qui sera établi. Les remarques et les critiques que nous avons formulées au cours de ces bientôt cinq années n'ont pas réellement changé à l'image de la politique que vous avez menée dans la Commune : rien de bien novateur donc. En préalable, je tiens à remercier les services municipaux pour ce dossier précis, clair et détaillé, merci à Monsieur Vion pour son exposé très clair aussi. Sur le fond, je serai brève. Cependant, je souhaiterais mettre l'accent sur quelques points qui méritent, à notre sens, de faire l'objet d'une attention spéciale :

- concernant la Place Colbert et ce grand projet pour lequel nous avons multiplié les études, sur lequel nous avons multiplié les votes, sur les rachats prioritaires de garages des rues Frontin et Poussin : force est de constater que ce qui aurait pu être un grand projet de mandature a été un calvaire dont la route n'est pas encore achevée. Une forme de calvaire prenant l'apparence d'un péché originel de mandature en raison de la manière dont il a été traité, une méthode opaque, illisible qui a entaché du poids de la suspicion et de l'indécision ce mandat. Cette absence de stratégie, de transparence, de déminage des potentiels foyers de crispation légitime, autant de freins pour la réalisation de ce projet, dénote une incapacité à répondre aux nouvelles exigences d'associations de plus en plus étroites de nos concitoyens aux grands projets structurants, ce qui fait lien avec la démocratie participative.

- le second point que je souhaiterais évoquer concerne l'école Camus : après des annonces faites dans la confidence d'une réunion d'accueil aux nouveaux habitants, après nous avoir annoncé une reconstruction complète de l'école adaptée aux besoins, c'est-à-dire avec la vente d'une parcelle à un promoteur, nous apprenions que ce projet chiffré à 8,5 millions d'euros est abandonné. Nous n'allons pas refaire l'intégralité de l'historique de ce qui est comparable à un feuilleton. Cependant, suite à cela, nous avons eu trois scénarii dont l'un demeure le même que le projet initial mais pour 5 millions d'euros de moins, un autre qui implique la construction d'un nouveau groupe scolaire et enfin un troisième qui comprendrait une réhabilitation des deux écoles. Finalement, c'est le choix de la réhabilitation totale de l'école qui a été décidé pour un montant de 5 millions d'euros sur deux ans, un choix qui continue de nous interroger car il se heurte encore à un certain nombre d'incompréhensions de notre part sur la manière dont il s'est opéré, ce qui renvoie plus largement aux enjeux liés à la gouvernance sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer un certain nombre de fois depuis notre prise de fonction en 2020.

- un autre manque que nous avons déjà dénoncé à plusieurs reprises : l'absence de stratégie volontariste à l'échelle municipale en lien avec les autres collectivités pertinentes en la matière

pour la conduite de la rénovation thermique des logements, les copropriétés, qui est pourtant un des points-clés des années à venir en matière de réconciliation entre transition énergétique et justice sociale, bon pour la planète et bon pour le pouvoir d'achat.

- au sujet de la sécurité et de la tranquillité publique à laquelle aspirent légitimement nos concitoyens, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer lors d'un Conseil antérieur sur ce sujet. S'il fallait agir, la méthode et la stratégie n'ont pas manqué de nous interroger. D'ailleurs, nous voyons dans ce ROB que des pans entiers de la politique de la Ville en matière de lien social avec la population et pour la résolution des conflits seront confiés à la Direction du Développement Social Local au sein du CCAS. Deux personnes dont un Médiateur y travailleront. Un effort louable mais qui vient encore grossir le travail du CCAS dont les missions non obligatoires ne cessent de s'alourdir. Dans le fond, c'est toujours le même élément qui ressort : ce décalage entre l'ambition affichée et sa mise en œuvre concrète.

Par ailleurs, un point qui nous semble important de préciser néanmoins, nous ne nions absolument pas la complexité budgétaire qui n'est d'ailleurs pas propre à notre Commune mais bien un phénomène national encore accru par les incertitudes liées à la stabilité politique ou à son instabilité et aux coupes budgétaires annoncées dans lesquelles les collectivités vont, une fois encore, être mises à contribution avec de plus en plus de difficultés à assurer leurs missions essentielles. Pour autant, cette année encore, nous tenions à saluer les points que nous estimons positifs : les domaines du sport, de la culture et de l'enfance. Bien sûr, il ne s'agit pas, ici, de décerner un blanc-seing mais plutôt de saluer des directions politiques qui nous semblent aller dans le bon sens que ce soit en matière de programmations culturelles, de rayonnement de la culture sur le territoire Mont-Saint-Aignais et qui irradie l'ensemble de la Métropole et au-delà par le biais de ce haut-lieu que constitue le Centre Marc Sangnier ou encore d'accès des publics essentiellement les plus jeunes à la culture. Ce sont d'ailleurs deux engagements des orientations budgétaires qui ont été réalisés en ce sens, que des enveloppes dédiées y ont été consacrées. Bien entendu, ces points positifs que nous tenions, une fois encore, à évoquer ne sauraient faire pencher la balance. Pour ces raisons nombreuses évoquées, bien qu'il n'y ait pas de vote formel quant aux orientations budgétaires présentées, nous exprimons ici une opposition de raison tant sur la forme de la gouvernance que sur les fonds des orientations déployées. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci Madame Maugé. Je vais demander s'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite s'exprimer. Madame Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Donc, chacune et chacun aura peut-être noté que le débat de ce soir a en fait déjà été amorcé au travers du Mag qui vient juste de paraître puisque plusieurs Tribunes dont la nôtre avaient choisi de parler par anticipation du budget 2025 et que la majorité a utilisé son édit, pas sa Tribune cette fois pour réagir. Notre groupe avait, en effet, tout comme nos collègues du PS qui viennent de s'exprimer, parié sur des orientations dans la droite ligne des années précédentes, c'est-à-dire marquées par une prudence extrême, excessive peut-être en matière d'investissement, ce à quoi, Madame la Maire, vous avez répondu en commençant par accuser les élus d'opposition d'être de mauvaise foi et de toujours rabâcher la même longue litanie de critiques. Alors, non, nous ne faisons pas semblant de ne pas savoir, nous avons très bien compris comment vous pilotez les finances de la Ville depuis le début du mandat et, non, ce n'est pas par posture que nous dénonçons année après année, budget après budget votre inaction et le fait de toujours la justifier par la situation prétendument critique des finances de la Ville. C'est parce que nous estimons, au regard des éléments que vous portez à notre connaissance, nous ne les inventons pas, que d'autres choix, d'autres trajectoires seraient possibles pour la Commune et c'est bien en partant de l'analyse du Rapport qui a été mis à notre disposition, en ayant pris connaissance des données et de vos projections que nous allons maintenant pouvoir approfondir ce débat. Alors, je remercie, moi aussi, à cet égard les services et je salue surtout leurs efforts pour mettre en

forme ce Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 pour le rendre le plus compréhensible et le plus cohérent possible. On imagine que ça n'a pas été simple spécialement cette année en raison des rebondissements au niveau du gouvernement mais aussi parce qu'il devient manifestement de plus en plus difficile de concilier les données, les faits avec les consignes fixées par la majorité de trouver comment garder une apparence de crédibilité comme on va le voir. L'exercice qui nous est demandé ce soir, imposé même par le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est bien d'apporter de la contradiction, d'argumenter, de confronter vos dires à d'autres points de vue, que cela vous plaise ou non, nous allons donc continuer à formuler des critiques et à vous interpeler. Nous regrettons que, face à la contradiction, votre réaction soit de tenter de disqualifier les élus d'opposition et de leur daigner la capacité même à débattre. Surtout par les temps qui courent, vous feriez bien mieux de vous féliciter que ce débat démocratique existe, qu'il soit nourri et que nous disposions d'un cadre institutionnel qui le favorise. Donc, j'en viens au Rapport et, en premier lieu, aux éléments de contexte. Comme nous l'avions prévu, vous avez cherché à noircir le tableau en utilisant donc ce feuilleton rocambolesque autour de l'adoption de la Loi de Finances 2025 avec son lot d'incertitudes et de menaces sur les finances publiques. Nous reconnaissons bien volontiers que cette situation complexe et inédite n'incitait pas à un optimisme débridé et il est tout à fait exact que les désengagements massifs de l'Etat placent certaines collectivités dans des situations extrêmement fragilisées. Nous allons voir ce qu'il en est pour Mont-Saint-Aignan. Celles des collectivités qui ont adopté leur budget en fin d'année ont bien été obligées de le faire en s'appuyant sur les hypothèses Barnier qui laissaient entrevoir des impacts encore plus drastiques sur les finances des collectivités que celles du gouvernement Bayrou finalement adoptées. Je pense en particulier à la Métropole pour laquelle le chiffrage des différentes mesures souhaitées par Barnier représentait environ 19 millions de pertes au cumulé, donc la ponction + baisse de recettes + augmentation des charges et qui, malgré cela, a adopté son budget primitif le 16 décembre dernier en faisant le choix de poursuivre la forte dynamique d'investissements qui a été lancée en début de mandat, on a fait +80 % entre 2024 et 2019, enfin plutôt l'inverse, et en prévoyant donc des investissements à hauteur de 372 millions d'euros pour cette année contre 344 millions l'année dernière grâce au resserrement des dépenses de fonctionnement et, ce, tout en maîtrisant la dette, un ratio de désendettement à 6 à la Métropole et sans augmenter la fiscalité.

Pour Mont-Saint-Aignan, étant donné que la version adoptée de la Loi de Finances 2025 était connue depuis le 6 février et que le Rapport du débat de ce soir nous a été communiqué le 21 février, on ne comprend pas vraiment pourquoi avoir choisi d'en rester à la version Barnier non adoptée, sinon pour alimenter un scénario encore plus alarmiste. On aurait gagné en sincérité si les données avaient été actualisées et aussi en clarté car, selon les paragraphes, on se mélange parfois un peu entre les versions adoptées, non adoptées. Enfin, vous l'avez dit, donc l'impact varie de plus ou moins 100.000 € sur les finances de la Ville, ce qui ne les met pas vraiment en péril car même si les termes "prudence", "prudentiel" sont sans cesse convoqués comme les années précédentes, peut-être que certains autres collègues de la minorité feront à nouveau une analyse par mots-clés, dès qu'on s'attache aux chiffres et à ce qu'ils nous disent de la situation, on a vite de quoi se tranquilliser.

Sur la partie "Fonctionnement", vous l'avez reconnu vous-mêmes, ça s'équilibre sans trop d'efforts. Les hausses notamment en matière de ressources humaines devraient être contre balancées par la baisse conséquente de l'inflation et des dépenses de fluides sont dues à la chute des prix, non pas à une plus grande sobriété de nos équipements qui, malheureusement, n'ont pas bénéficié de rénovation thermique par le déblocage des 600.000 € qui avaient été provisionnés et sont redevenus mobilisables grâce à l'extinction du contentieux de Marc Sangnier et aussi par l'augmentation des produits et des dotations. Vous l'avez relevé, notre part de DSU en particulier va continuer à progresser fortement comme elle le fait depuis plusieurs années, c'est une bonne chose pour le budget mais, malgré tout, c'est un indicateur inquiétant de la paupérisation de la population et cela devrait vous amener à requestionner les

priorités davantage encore que vous ne le faites car, certes, la subvention du CCAS va progresser de 21 % pour atteindre 1,2 million mais, cette année encore, c'est surtout pour couvrir des dépenses incompressibles pas tant pour permettre de mener plus d'actions auprès des personnes bénéficiaires. En tout cas, son enveloppe est toujours très insuffisante pour rattraper le retard qui s'est accumulé entre 2014 et 2022, 8 années où le CCAS a été sous-financé car vous aviez bloqué sa subvention à 614.000 € et très insuffisante aussi pour faire face à la fragilité croissante et préoccupante des ménages. Vous nous dites que la hausse, pour 2025, comprend le financement d'une nouvelle analyse des besoins sociaux, on peut parfaitement vous suivre sur cette démarche mais à la condition qu'elle produise réellement des effets, pas comme la précédente étude ABS qui a été menée en 2021 dont on nous a présenté une synthèse expurgée et puis qui a vite été rangée dans un placard sans qu'on puisse jamais en obtenir la communication d'une version complète. Nous espérons que l'actualisation des besoins sociaux conduira vraiment, cette fois, à redimensionner et à restructurer l'action sociale de la Ville mais ce sera probablement pour le mandat suivant et cela devrait en tout cas aller bien au-delà des préoccupations relatives à la sécurité publique, nouvelle mission qui va, dès 2025, donc revenir au CCAS. On va en effet y créer une nouvelle Direction où seront rattachés deux nouveaux postes de Médiateurs, décision prise en réponse à la perception d'une situation dégradée qui a émergé durant l'été dernier, l'été 2024. Nous avons déjà indiqué que nous étions favorables à plus de présence humaine sur l'espace public et qu'elle nous semble, en tout cas, bien plus efficace que la poursuite du déploiement coûteux de la vidéosurveillance dont rien ne montre qu'elle est opérante en matière de prévention. Remarquons aussi que, si ces deux postes représentent un coût supplémentaire qui a été estimé à 80.000 € pour le CCAS, il est en fait en réalité compensé à hauteur de 72.000 € par le non-remplacement de deux autres postes, deux ASVP qui comptaient dans les effectifs de la Ville, c'est donc, au global, un effort financier qui est très réduit.

Autre sujet qui a retenu notre attention au chapitre "Fonctionnement", c'est la hausse de 28 % de la subvention versée au budget annexe Eurocéane. Elle tient compte donc du report et du renchérissement du coût de la réparation des filtres de la piscine car, souvenez-vous, cette réparation de fortune, puisqu'on espère ainsi prolonger de quelques années le matériel et éviter un remplacement onéreux nous dit-on, avait motivé une décision modificative qui avait été passée en octobre dernier sur le budget 2024. Nous nous étions étonnés déjà à l'époque que de tels besoins surviennent juste après la réouverture de la piscine supposée avoir été entièrement rénovée et qu'ils n'aient pas été intégrés au programme de travaux qui, selon toute hypothèse, avait dû être précédé comme il se doit d'un diagnostic. Donc, à l'époque, la décision modificative s'élevait à 115.000 € mais, si j'ai bonne mémoire, elle comprenait aussi le remplacement de certaines baies vitrées et nous ignorons si cette partie a été réalisée et combien elle a pu coûter. Quoiqu'il en soit, le rafistolage des filtres va finalement nous coûter beaucoup plus cher puisque, là, c'est 145.000 € et nous avons appris, en Commission des Finances, qu'il s'avérerait nécessaire de la faire précéder d'un rapport d'expertise. J'ajoute à cela, entre temps, que lors de l'arrêt technique de décembre 2024 d'Eurocéane qui nécessitait en principe une neutralisation d'une semaine, la fermeture de tout le centre a dû être prolongée jusqu'à 15 jours, le bassin de 25 mètres est même, lui, resté inaccessible au public durant tout un mois suite à des dégradations qui ont été constatées sur le système d'assainissement et auquel, bien évidemment, il a fallu remédier. Voilà qui conforte plutôt l'hypothèse que la rénovation d'Eurocéane n'a pas été précédée d'un diagnostic approfondi comme le prévoit la loi MOP ou alors, si ce diagnostic a été réalisé comme on l'espère, comment avez-vous pu ignorer à ce point les aspects fonctionnels et techniques pour ne retenir au final que des travaux d'embellissement ? Donc, voilà les points particuliers qui nous ont interpellés sur la partie "Fonctionnement" mais, au global, ce qu'il nous faut surtout retenir, c'est que le résultat cumulé, alors là vous avez passé ça sous silence dans votre présentation, en fonctionnement est estimé en 2024 à 9,6 millions car, chaque année, vous êtes très alarmistes au moment d'adopter le Budget Primitif mais si on rapproche les résultats du Compte Administratif des

simulations qui nous sont faites lors des orientations ou des Budgets Primitifs, on observe que les dépenses sont surévaluées et les recettes sous-évaluées. Alors, c'est assez classique et ça procède effectivement d'un pilotage prudent des finances mais, ici, les écarts sont si systématiques et si importants qu'on pourrait finir par s'interroger sur la sincérité des projections. A tout le moins, ces résultats viennent contredire tout discours sur l'impossibilité de dégager des capacités d'autofinancement. Alors, je les reprends, ça va peut-être être un peu fastidieux, donc :

- en 2021, le résultat de fonctionnement simulé lors du Budget Primitif était de -620.000 € et finalement le résultat du Compte Administratif était de 1,1 million et ça nous permettait d'avoir au cumul 7 millions d'avance,
- en 2022, le résultat simulé était de 730 €. Le résultat du CA en définitif a été de 1,4 million, ce qui faisait monter le cumul à 8,4 millions,
- en 2023, vous avez simulé un résultat à l'équilibre à zéro. Au final, le résultat s'est avéré positif, il était de 942.000 €, donc le cumul a diminué parce que, en 2023, je vous rappelle qu'il y a eu les travaux de la piscine à financer et on est tombé à 7 millions d'euros mais, en 2024, pour un résultat de fonctionnement simulé à -344.000 €, vous étiez déjà très inquiets et vous nous annonciez une catastrophe l'année dernière et, au final, le résultat était de 2,1 millions, ce qui a fait monter le cumul donc à 9,6 millions puisque l'arrondi se fait à 9,6 millions et non pas à 9,5 millions comme ça figure dans le ROB. Donc, à ce stade, pas d'inquiétude, on a devant nous un bon gros matelas qui s'est accumulé juste sur la section "Fonctionnement" depuis le début de ce mandat et si on est si à l'aise, c'est bien que du côté des investissements, il ne s'est pas passé grand-chose depuis le début du mandat et l'année 2024 a encore marqué un recul par rapport aux années précédentes sur le plan des investissements.

Alors, poursuivons et voyons à quoi nous attendre d'ici la fin du mandat et, en réalité, pour le savoir, pour essayer de comprendre, on a un vrai problème parce qu'on ne s'y retrouve plus du tout, d'une page à l'autre du ROB et à la lecture de l'édito de Madame la Maire, c'était assez confus. Alors, si on prend la page 28 du ROB, j'ai fait la somme des opérations qui sont programmées en 2025 et j'ai obtenu un montant de 3,2 millions. Cependant, le paragraphe conclut sur une enveloppe prévisionnelle qui est à retenir de 4,6 millions que vous nous avez présentée, alors on peut se dire que tout n'a pas été listé, par exemple je n'ai pas trouvé le réaménagement du Parc du Village qui nous a été présenté en réunion publique cette semaine dont les travaux doivent pourtant se dérouler cette année entièrement pour un coût qui a été estimé de 250.000, c'est ce qui nous a été dit lors de la réunion mais, même en ajoutant cette somme, on est toujours bien loin du compte. Si on se réfère maintenant à la page 34, très intéressante, la dépense totale d'équipement devient prévue à hauteur de 6,4 millions pour 2025, d'ailleurs, à quoi cela peut bien correspondre ? Et elle est prévue en 2026 à 4,6 millions, qui sera la dernière année du mandat. Donc, on peine vraiment à croire comment on va réussir à investir autant, donc 11 millions d'euros, dans les deux années à venir quand durant les quatre années passées on a réalisé, je vous rappelle, 1,8 million d'investissements en 2021, 4 millions en 2022, 2 millions en 2023 sur le Budget Ville auquel il faut ajouter, je suis très honnête, les 2,2 millions des travaux Eurocéane qui ont été pris en compte dans son budget annexe et qui correspondent à la part restant à la charge de la Ville déduction faite des subventions et 1,7 million en 2024. Donc, en réalité, on assiste, là, dans la présentation du ROB, à une ultime tentative de nous faire croire que les retards d'investissements vont être rattrapés entièrement d'ici 2026, 2027 peut-être. Même s'il est encore possible de penser que les opérations Camus et Colbert vont pouvoir se réaliser en totalité dans ces délais, les dépenses correspondantes seraient encore bien loin de ce qui figure au ROB. Tout se passe comme s'il y avait, actuellement, un tas de projets dans vos tiroirs prêts à partir en travaux et dont nous ne savons encore rien aujourd'hui. C'est dans ce sens que nous disons que, cette année, on atteint vraiment les limites de la crédibilité et encore le ROB est relativement raisonnable puisque les perspectives de dépenses qu'il présente conduiraient à un montant total de 21 millions d'investissements entre 2022 et 2026, 2022 je vous rappelle c'est la date où est sorti votre PPI, le

PPI du mandat qui prévoyait, lui, 28 millions d'investissements. Donc, il en a déjà un petit peu laissé de côté. On est donc plus mesuré que Madame la Maire qui ne recule devant rien et qui prétend, dans le Mag, qui nous annonce que la totalité des 28 millions du PPI vont être finalement réalisés. C'est sans doute pourquoi elle intitule son édito "un budget en trompe-l'œil". Par contre, cet édito est plus honnête que le ROB au sujet des cessions car, lui, il cite bien le site des Compagnons qui vient d'être vendu pour 2,2 millions alors que j'ai cherché et je n'ai nulle part trouvé ce montant dans le ROB. Les très instructifs tableaux de la page 34 qui nous permettent de voir comment progresse notre réserve de trésorerie n'en font étrangement pas mention. Un oubli sans doute ! Ou bien le souci de ne pas afficher les montants qui frisent l'indécence surtout quand on prétend, à chaque début d'exercice comptable, que la Ville est pauvre et qu'il n'y a aucune marge pour engager quoi que ce soit car, en réalité, les résultats de la section d'investissement affichent également une santé florissante qui, cumulés avec les résultats en fonctionnement, font apparaître un fonds de roulement à 11,9 millions, c'est ce que vous nous avez présenté en fin 2024 mais il conviendrait de le corriger en 14,1 millions, à mon sens sauf si vous avez des explications à nous apporter pour tenir compte donc de cette cession oubliée du site des Compagnons. Ce fonds n'est supposé diminuer dans les années à venir qu'en forçant de façon assez grossière les montants projetés en investissement qui ne correspondent pas à de vrais projets comme on vient de le voir. Il en a été ainsi depuis 2020 si bien que la réalité de la situation devient de plus en plus difficile à cacher. Je veux parler d'un mandat qui disposait d'une réserve de trésorerie de 10,2 millions initialement et qui s'élève, maintenant, à près de 15 millions alors qu'il touche presque à sa fin. Pour que le tableau soit complet, il faut aussi remarquer donc un ratio de désendettement tombé à 3 en 2024 alors qu'il avait été estimé à 8,4 au moment du ROB l'année dernière et des vocations très discrètes en bas de la page 27 d'un nouveau placement de 4 millions d'excédent de trésorerie sur un compte rémunéré qui est prévu pour 2025 faisant suite, je vous le rappelle, donc aux 3 millions qui ont été placés en 2023 et aux 5 millions qui ont, très récemment, été placés en 2024. Vous vous félicitez de ne pas voir augmenter les impôts mais heureusement ! Dans de telles conditions, ça aurait été vraiment scandaleux. En vérité, si ces indicateurs financiers sont à ce point excellents c'est bien au détriment des projets et des politiques dont les habitants et les habitantes auraient pu et auraient dû bénéficier. Au fil des années, on s'est toujours plus écarté du PPI qui a été adopté en 2022, les ROB 2024 et 2025 ne s'y réfèrent même plus alors qu'ils n'étaient pourtant déjà pas d'une ambition formidable. Ce qu'on a pu constater, au cours du mandat, c'est beaucoup de dépenses en études amont, parfois, souvent en pure perte et qui ont, en tout cas, débouché sur bien peu de réalisations. Alors, nos collègues ont déjà parlé de la Place Colbert et de Camus, du projet Camus, qui sont quand même des gros loupés du mandat et, pour ma part, je voudrais encore insister, donc, sur ce projet Camus et sur nos craintes qui concernent les travaux qui vont y être finalement réalisés. Donc, c'est une opération qui a été annoncée subitement comme une urgence pour l'année 2022, vous étiez prêts alors à faire à peu près n'importe quoi, c'est-à-dire à réduire l'assiette foncière pour réaliser "une valorisation performante de notre patrimoine", c'est la terminologie que vous utilisez si des oppositions ne s'étaient pas fortement manifestées. Après bien des tergiversations et des études préliminaires vaines, vous êtes revenus sur votre idée de départ et vous prévoyez maintenant de réhabiliter les bâtiments sans les démolir ni sans rien restructurer. Nous sommes maintenant en 2025 et rien ne se passera avant 2026 au mieux. Les enfants, leurs familles, les enseignants et les personnels déplorent tout ce temps perdu et aussi de voir les locaux continuer à se dégrader sans que vous n'en fassiez grand cas. Au vu du coût estimé de l'opération, 5 millions affichés pour le moment, du peu de soin que vous avez apporté au choix du maître d'œuvre, du manque de prise en compte des usagers et aussi parce nous sommes échaudés par l'expérience que nous avons pu tirer de la façon dont vous avez conduit la rénovation de la piscine avec un budget qui n'a pas arrêté de fondre au fil du temps, nous voulons avoir la certitude que cette réhabilitation-ci ne va pas se réduire à une simple remise à niveau de l'existant et nous vous demandons à avoir connaissance du programme détaillé des travaux. Ce groupe scolaire mérite

vraiment de faire l'objet d'un beau projet ambitieux et innovant, nous l'avons souvent demandé, et la Ville n'aurait vraiment aucune difficulté à le financer quoique vous puissiez en dire. Il nous semble que l'enjeu n'est décidément plus de faire croire aux difficultés financières de la Commune pour masquer votre absence de vision des projets dont la Collectivité, notre Collectivité, a besoin mais bien de réussir à sauver un peu le bilan de ce mandat. Merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Oui, Monsieur Holé, allez-y, je vous donne la parole.

Stéphane HOLÉ : Madame le Maire, le ROB 2025 que vous nous présentez appelle de notre part les observations suivantes : d'abord, merci pour la présentation et merci aux services pour la qualité des documents préparés.

- s'agissant des recettes : malgré des propos introductifs très alarmistes, vous nous présentez finalement une augmentation de 3,2 % des recettes pour l'année 2025. La taxe foncière continue de rapporter sous l'effet conjugué d'une hausse de la base foncière et des programmes immobiliers, nombreux, qui fleurissent partout à Mont-Saint-Aignan,
- sur la dette : la courbe du désendettement se poursuit car une partie des dépenses est financée par la vente du patrimoine de la Commune grevant la capacité d'actions des années à venir. Le taux de désendettement est désormais maîtrisé à environ 3 ans et le taux d'épargne brute reste élevé à plus de 3 millions,
- en face, des dépenses de fonctionnement présentent une évolution à peine supérieure aux recettes conduisant à un déficit de près de 600.000 euros. Les charges de fonctionnement augmentent sur les charges de personnel en lien avec l'évolution des taux de cotisation de la CNRACL et du GVT,
- sur les autres charges de gestion, nous regrettons encore une fois l'absence de revalorisation des dotations aux associations,
- s'agissant des investissements, ils s'élèvent à 4,9 millions, fléchés principalement sur des opérations de rénovation, d'entretien ou de mise aux normes.

Que peut-on conclure de ce Rapport d'Orientations pour cette dernière année complète de la mandature ? Dans votre éditorial du dernier Mag, Madame le Maire, vous ironisez, anticipant nos interventions de ce jour sur le ROB. Vous semblez nous reprocher de faire notre travail d'élus, d'apporter un éclairage différent sur une politique que vous menez sans concertation et qui, sans ambition, met Mont-Saint-Aignan dans une impasse. Contrairement à ce que vous laissez entendre sur la page Facebook de la Ville, le classement des villes et villages où il fait bon vivre, Mont-Saint-Aignan est certes positionné à la première place dans la catégorie des villes de 20 à 50.000 habitants mais uniquement en Seine-Maritime sur 6 villes de la même catégorie qui sont Sotteville-les- Rouen, Dieppe, Saint-Etienne-du-Rouvray, le Petit-Quevilly et le Grand-Quevilly. Dans le classement national, Mont-Saint-Aignan figure au 274ème rang, derrière, je cite quelques villes, Le Havre, Rouen, Fécamp, Saint-Lô et Montivilliers.

Catherine FLAVIGNY : Ce n'est pas du tout la même strate.

Stéphane HOLÉ : Ce rang qui est nettement moins prestigieux qu'annoncé est la conséquence de la politique existante menée ces dix dernières années. Obnubilée, vous l'êtes par les données comptables qui vous font oublier qu'une Ville ce n'est pas seulement des chiffres en millions et des courbes en vert. Je lis dans le Mag de ce mois : "une gestion et une valorisation performante de notre patrimoine foncier et immobilier". Je cite toujours : "34 millions au cours du premier mandat et 28 millions pour le second, un record !" Ces propos pourraient être extraits d'un rapport d'un cabinet de conseil international se félicitant d'une très bonne rentabilité économique mais ces mots, Madame le Maire, ce sont les vôtres. Quand parlez-vous des habitants ? De leur cadre de vie ? De leurs préoccupations ? Est-ce que vraiment ces sujets vous préoccupent ? Mont-Saint-Aignan, c'est autre chose que des tableaux de chiffres. C'est une histoire d'hommes et de femmes qui font société et qui, aujourd'hui, sont préoccupés car ils ont

le sentiment que leurs problèmes sont éludés et que vous les négligez. Le sentiment d'insécurité qui vous est remonté est réel et traduit une dégradation progressive du cadre de vie que vous ne percevez pas tant vous êtes enfermée dans vos certitudes et votre vision dépassée de la Ville et de son évolution. Mont-Saint-Aignan reste la dernière ville qui n'a pas rénové son centre-ville. Regardez autour de vous ! Sortez voir les autres communes de l'agglomération ! Toutes ont entrepris de rénover leur cadre urbain, de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui. Qu'en est-il pour Mont-Saint-Aignan ? Le seul projet qui avance est celui de la végétalisation des cours d'écoles. La rénovation de la Place Colbert est reportée à des échéances encore lointaines. Que dire du bâtiment en déshérence sur la Place dont on ne sait toujours pas ce qu'il va devenir ? Ce sont ces tergiversations sur les arbitrages qui menacent l'avenir de notre Ville. Madame le Maire, connaissez-vous James Wilson et George Kelling ? Ce sont deux auteurs qui ont écrit en 1982 l'article intitulé "Broken Windows". Ces auteurs exposent la fameuse théorie de la vitre cassée et que dit cette théorie ? Laisser sans la réparer une vitre cassée et bientôt toutes celles de l'immeuble seront dans le même état. Cette théorie démontre, preuves et exemples à l'appui, que l'incivilité précède l'infraction. Peut-on transposer cette théorie à Mont-Saint-Aignan ? Et bien, faisons l'exercice : laisser sans le changer un pavé cassé de la Place Colbert et bientôt tous les pavés de la Place seront dans le même état. Malheureusement, force est de constater que la Place s'est continuellement dégradée ces dernières années et que l'incivilité s'est installée alors que menacent déjà les infractions. Les habitants se plaignent, ils relatent chaque jour ces incivilités du quotidien que ce ROB ignore. De cela nous ne voulons pas, nous ne voulons plus, ce dernier ROB ne porte aucune perspective positive pour Mont-Saint-Aignan.

Catherine FLAVIGNY: Merci Monsieur Holé. Je vais vous demander si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole avant que nous puissions répondre. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Non, alors, peut-être François Vion va s'exprimer, vas-y François.

François VION : Oui, alors, très rapidement du coup, surtout sur le plan technique parce que, là, beaucoup de choses ont été dites. Il ne m'appartient pas de requalifier ce qui a été dit juste préciser pourquoi, finalement, on a cette somme d'environ 500.000 € de négative : il y a deux choses, deux origines simples, très simples : le plan de réduction des dépenses publiques de l'Etat, c'est 300.000 € et un choix politique porté par la majorité pour lutter contre l'insécurité, ça vient d'être dit, c'est 250.000 € de renforcement des moyens en fonctionnement du CCAS et c'est tout le plan caméras et d'autres choses qui ont été faites, donc je ne vais pas y revenir mais, voilà, dire que c'est l'inflation, et bien, non, ça n'a rien voir. Il n'y a que deux choses qui font vraiment ce déséquilibre. Ensuite, je voudrais dire à Madame Croizat que, elle a choisi ses mots et bravo puisque vous avez dit : c'est la limite de la crédibilité. Alors, moi, j'irai un peu plus loin, c'est-à-dire que, moi, j'ai eu l'impression en vous écoutant qu'on était à la limite de l'insincérité et l'insincérité, sachez que vous pouvez tous féliciter les services mais tout ça a été écrit avec les services et ça relève du pénal, voilà, et pourquoi on fait une Commission des Finances ? J'avoue que c'est très compliqué quand on n'est pas dans la Commission des Finances de comprendre tous ces mécanismes de la différence entre un BP, un Compte Administratif, moi, si je n'étais pas Adjoint aux Finances, je serais dans la même situation en lisant les documents, je serais très interrogatif puis je finirais par tisser des trucs qui seraient des contresens, on en a eu la preuve tout à l'heure. Donc, voilà, faisons attention, je suis vraiment navré que Monsieur Conil ne soit pas là parce que, pour Monsieur Conil, il est dans votre groupe, tout était clair et net et, ce soir, votre groupe exprime le contraire. Donc, moi, j'aimerais juste qu'il y ait un peu de cohérence à ce moment-là entre ce qui est dit par vos représentants en Commission et ce que vous dites publiquement qui est grave. Nous ne sommes pas dans l'insincérité. Peut-être qu'il y a des problématiques de compréhension, quand vous dites par exemple : ce n'est pas normal que les Compagnons ne soient pas dans le document ! Et bien, oui, ça a été vendu en 2024, c'est au budget 2024, ça ne peut pas être en

2025. Donc, je comprends des erreurs de compréhension, je vous en fais grâce mais si vous voulez, à ce moment-là, moi, je voudrais que ces interventions mais je n'ai pas à vous commander mais qu'elles soient au moins partagées et validées avec le membre de votre groupe qui vous représente à la Commission et, à ce moment-là, moi, je suis prêt à faire un échange avec Monsieur Conil, tous les membres de la Commission peuvent vous dire, il était présent, que tout ce que vous avez décrit comme étant insincère n'a jamais été posé en questionnement par Monsieur Conil et que tout ce qu'on a apporté était sincère.

Ensuite, sur les mécanismes, je comprends que vous ne compreniez pas la différence entre le BP et le Compte Administratif avec les reprises de résultats. Je comprends, non parce que tout ce que vous avez dit est faux. Je comprends que vous ne compreniez pas mais c'est faux et c'est grave.

Catherine FLAVIGNY : C'est toi qui t'exprimes, alors vas-y, François.

François VION : Donc, c'est grave parce que, en fait, vous donnez de fausses informations. Moi, je comprends l'intervention de Monsieur Holé ou de Madame Maugé sur des intentions politiques, je le comprends mais remettre en cause systématiquement tout ce qui a été produit par les services et, en même temps, les félicitant et en plus en mettant en cause notre responsabilité pénale, écoutez, Madame Croizat, c'est grave, voilà, je vous le dis, j'arrête là, je dis "c'est grave". Non, non, je ne vais pas revenir, c'est grave.

Catherine FLAVIGNY : Non, non, vous vous êtes exprimée, vous avez pris la parole, c'est fini, voilà, bon, ça suffit.

François VION : Vous avez passé une demi-heure à nous dire, c'est fini, j'arrête.

Catherine FLAVIGNY : Non, non, ça suffit, je ne vous donne pas la parole, Madame Croizat.

François VION : Non, non, j'arrête, c'est à la limite de..., voilà on va s'arrêter là.

Catherine FLAVIGNY : Oui, c'est mieux.

François VION : On va s'arrêter là. Par contre, moi, sur ce quoi je voudrais qu'on se concentre, en fait, tous ensemble parce que tout le monde a de bonnes idées, parfois on peut les suivre, etc., pour nous, il y a vraiment des choses qu'on aurait aimé faire et qu'on n'a pas pu faire et donc je voudrais quand même, et ça a été dit à plusieurs reprises en Conseil Métropolitain, qu'on rappelle aux élus et à la Vice-Présidente notamment de la Métropole que la Métropole siphonne la Ville. Le budget de la Ville, il est pauvre. Vous avez sous les yeux la lettre de la répartition, oui, et d'ailleurs, je vous signale et vous pouvez le prendre au procès-verbal que Nicolas Mayer-Rossignol a lui-même dit que l'Attribution de Compensation était inéquitable sur cette Métropole mais que, pour des raisons politiques, politiciennes, il ne voulait pas la remettre en cause et c'est de sa seule initiative. Donc, je vais vous donner les chiffres parce que les chiffres, c'est important tout de même, ce sont les moyens qui permettent l'action publique et ce n'est pas le contraire, ce n'est pas l'action publique qui va générer les moyens sauf à déclarer plus collectivement, vous allez augmenter significativement les impôts. Donc, quels sont les chiffres ? Mont-Saint-Aignan paie, alors l'Attribution de Compensation, donc la somme précise, une fois vous avez mis en doute et vous aviez raison, je n'avais pas le bon chiffre, donc du coup, là, j'ai repris, et bien, oui, mais j'essaie d'être transparent, j'ai repris le bon chiffre : 594.000, la Ville paie à la Métropole, Ville de 20.000 habitants. On va se comparer avec Petit-Quevilly, Ville de 22.820 habitants qui touche 3.650.000 de la Métropole et, nous, on paie environ 600.000. Donc, ça fait 4,2 millions d'écart dans le budget. Moi, je peux vous dire, avec tout ce que vous avez dit les uns et les autres, avec 4,2 millions, on le fait ce soir. Alors, moi, je

vais vous dire, on le fait, hein, il n'y a pas de problème, ben tout, tout ce que vous voulez, les rénovations des bâtiments, vous vous rendez compte, sur un mandat, ça fait 24 millions d'euros, donc là on peut avoir de l'ambition, hein, alors là, moi, je suis pour. Je vais vous prendre un autre exemple : Petit-Couronne, 8.000 habitants, ok, 6,5 millions, d'accord, donc ça fait, en fait, un écart par habitant par rapport à Mont-Saint-Aignan de 754 €, 754 € par habitant ! Alors, si vous voulez vous battre pour Mont-Saint-Aignan, et bien, battez-vous avec nous au Conseil Métropolitain pour demander, et ça a été demandé par un autre groupe que le nôtre, la révision de cette iniquité. Je rappellerais simplement quand même, pour l'information de tous, que ceci est le fruit notamment de la taxe professionnelle, Mont-Saint-Aignan a le fort niveau de collecte de taxe professionnelle via La Vatine et ne touche pas un centime, elle paie. Il faut que les habitants le sachent, voilà, parce que c'est énorme et, donc, le budget de la Ville de Mont-Saint-Aignan ne tient que sur la contribution des habitants et elle est forte et, donc, demander encore plus d'efforts aux Mont-Saint-Aignanais alors qu'on a un niveau de fiscalité assez haut, et bien, nous ne sommes pas d'accord et nous gérons à l'équilibre, c'est ça notre trajectoire, à l'équilibre depuis le début, voilà, et on vous a présenté les trajectoires, même si elles ne plaisent pas forcément au niveau des couleurs à Monsieur Holé, bon, on va changer de couleur ! Et bien, on arrivera bien à 2 millions et le PPI il aura tout "siphonné", voyez, on ne ment pas, voilà, c'est la réalité. Alors, après, qu'on discute sur les priorités, oui, mais qu'on dise que les chiffres sont faux, non !

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup François. Alors, je vais répondre rapidement mais en quelques mots. Je suis extrêmement choquée par les mots que les uns et les autres vous pouvez employer si bien que je les note. Je ne me permettrais pas, moi, d'utiliser à votre égard des termes comme ceux que vous utilisez à mon égard, donc je les relève et je vous les dis : par exemple :

- le terme que "je suis enfermée dans mes certitudes", bon, encore, ça, ce n'est pas trop méchant, enfin, bon, enfermée dans mes certitudes,
- je suis "obnubilée par des données comptables",
- vous parlez de gros loupés, on ne fait que des loupés, bien sûr,
- les termes utilisés par Madame Maugé mais où sommes-nous ? Je n'ai jamais entendu ça à propos de la Place Colbert : un calvaire, péché originel, suspicion, indécision, incapacité à m'adapter aux exigences de mes concitoyens. Alors, moi, je vais vous dire une chose : je considère que ces propos sont calomnieux, irrespectueux, profondément méprisants et franchement ne vous font pas hommage ni aux uns ni aux autres, bien.

Et bien, maintenant, je continue : alors, Madame Maugé, quand on veut faire de la politique, il faut avoir une vision à long terme, c'est dommage, vous n'en avez pas. Peut-être que, Monsieur Holé, vous en manquez aussi un peu car, quand on fait des projets d'envergure, il faut y réfléchir longuement. Cela nécessite de travailler avec les partenaires de longues années, c'est pourquoi et merci de m'écouter, Madame Maugé, ce serait respectueux, c'est pourquoi ces projets prennent du temps et, quand je vois à quel point vous êtes capable d'avoir une vision court-termiste, je suis effrayée, ne faites pas de politique, ça ne vous réussira pas. Monsieur Holé, faites attention à vous parce que vous risqueriez également. Si vous ne savez pas voir à long terme, ce n'est pas la peine de s'engager, c'est triste.

Ensuite, je voulais répondre à Madame Nicq-Croizat en quelques mots. Madame Nicq-Croizat, vous critiquez évidemment la façon dont j'ai piloté les finances de la Ville depuis de longues années et c'est vrai que nous arrivons au bout d'un certain temps où on va tirer des bilans, c'est intéressant, vous pourrez voir les bilans. Alors, ce que je voudrais dire, je voudrais rappeler la chose suivante : je vais répondre en même temps à la troisième question que vous m'avez posée dans les questions diverses. Si on avait conduit la Ville comme vous l'avez conduite, comme vous, Monsieur Magoarou et vous, au fond, vous étiez derrière dans la liste, bon, vous n'êtes restés que 6 ans et ça valait mieux car rien que le projet Marc Sangnier, 17 millions d'euros. Un PPI normal pour la Ville, je vous rappelle à tous, c'est peut-être plutôt 24 millions,

François, bon, quand on veut être raisonnable. Donc, si vous voulez, pour un seul projet, quand on siphonne quasiment toutes les finances de la Ville, c'est qu'on a quelques difficultés à gérer. Et bien, je vais dire avec beaucoup de sincérité et j'espère d'efficacité, heureusement que nous avons été là, derrière. Pourquoi ? Car nous avons gagné aujourd'hui la totalité des contentieux qu'il y avait sur Marc Sangnier. Heureusement que nous sommes là pour avoir gagné ces contentieux ! François, tu peux te réjouir, tu ne sais même pas tout ça parce que les choses vont toujours très vite mais, voilà, nous pourrons t'annoncer qu'il y a encore quelques euros qui vont tomber dans nos escarcelles quand nous aurons adressé les pénalités aux différentes entreprises, tous les contentieux ont été gagnés. Je pense que nous pourrions nous applaudir très fort. Donc, si vous voulez, je vais m'arrêter là dans ce que vous avez dit parce que je pense que l'avenir sera capable de rendre justice à ceux qui ont travaillé des années aussi pour porter des projets qui ne peuvent pas sortir en un jour, donc il faut la patience, il faut la vision à long terme, il faut l'envie profonde et l'enthousiasme d'entraîner avec soi les habitants et quand on ose me faire le reproche de me dire que je ne m'intéresse pas au cadre de vie de nos habitants, Monsieur Holé, ça serait bien que vous assistiez de temps en temps à quelques réunions, comme ça, vous pourriez voir au moins comment les habitants peuvent réagir quand on leur présente un projet, les invite à participer, ce qui fut le cas il y a 3-4 jours pour un de nos jolis projets aussi qu'on pourra inaugurer ensemble, j'espère que vous viendrez à l'inauguration le jour où nous inaugurerons donc la fin des travaux de ce Parc du Village, voilà. Je ne veux pas insister davantage parce que, sinon, je ne souhaite pas que nous radotions comme vous pouvez le faire à certains moments, hélas, en remettant sans arrêt sur le tapis les mêmes propos comme si vous n'aviez rien d'autre à dire, alors c'est vraiment dommage, on va donc s'arrêter là, voilà et on continue, bien sûr, on continue. Je n'ai plus rien à dire, merci beaucoup. Je considère que le débat a eu lieu, voilà. Pouvez-vous dire que le débat n'a pas eu lieu ? Non, bon, donc, nous actons le fait que le débat a eu lieu, voilà. Allez, je passe à la chose suivante, c'est-à-dire à la délibération d'après.

VU les articles L.2312-1, L2311-1-2 et D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2021-10-03 en date du 14 octobre 2021 ;
VU la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ;
VU le projet de loi de finances pour 2025.

APRÈS en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 ;

PREND ACTE du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2025 de la ville de Mont-Saint-Aignan et de son budget annexe du centre aquatique et de remise en forme Eurocéane ;

APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) 2025.

DEL2025-02-06 - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Abattements pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS) - Rectification

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

Catherine FLAVIGNY : Donc, délibération suivante, je crois que c'est toujours François Vion, vas-y, François.

François VION : Alors, voilà une délibération qui, me semble-t-il, a rassemblé et devrait continuer à rassembler et à apaiser les esprits positifs, donc ça concerne le BRS où, en fait, on avait pris une décision, il faut la modifier parce que, dans la mise en œuvre, en fait la date que l'on avait fixée pour 2025 n'est pas possible et donc elle devra être reportée à 2026. J'en avais échangé avec Madame Leclercq qui était aussi à l'initiative de cette proposition avec moi.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il des votes contre ? Des souhaits de parole, allez-y, oui, oui, bien sûr, allez-y, Madame Leclercq.

Christine LECLERCQ : **[1 :51:00 inaudible]** habitants et comment ils vont être avertis les habitants et habitantes ?

François VION : Alors, tout à fait, c'était une question que, oui, merci Madame Leclercq, effectivement, vous aviez aussi posé cette question, donc on l'a bien évidemment travaillée et donc on va envoyer un courrier à Logeoseine et Logeoseine va envoyer ce courrier aux habitants BRS.

Catherine FLAVIGNY : Oui, ça, c'est une bonne chose. Voilà, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie et nous continuons.

VU l'Ordonnance n°2016-985 du 20 juillet 2016 relative au Bail Réel Solidaire ;

VU les articles L255-1 à L255-19 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'article 1388 octies du Code Général des Impôts instituant un abattement facultatif sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements faisant l'objet d'un Bail Réel Solidaire ;

VU la délibération n° 2024-12-10 du 19 décembre 2024.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2026, à 50% l'abattement sur la base imposable de taxe foncière sur les propriétés bâties faisant l'objet d'un Bail Réel Solidaire (BRS) et pendant toute la durée de ce bail.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PRÉCISE que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-12-10 adoptée le 19 décembre 2024.

DEL2025-02-07 - Convention pédagogique - Ville - Compagnons du devoir - Travaux d'embellissement de la charreterie du Parc du Village - Modifications de calendrier

Rapporteur : Monsieur Bertrand CAMILLERAPP, Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

Catherine FLAVIGNY : Donc, je passe la parole à Bertrand Camillerapp.

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, le 8 octobre 2024, nous avons pris ensemble une délibération en ce qui concerne l'embellissement de la charreterie qui a été déplacée au Parc du Village mais, malheureusement, les Compagnons, dans le cadre de cette opération pédagogique, n'ont pas eu le délai suffisant pour pouvoir mettre en œuvre ces travaux et, donc, il s'agit tout simplement de faire voter au Conseil Municipal une prorogation de délai de telle manière à ce que les Compagnons puissent réaliser cette opération.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, merci beaucoup. Un souhait de parole de la part de l'un ou de l'autre ? Non, des votes contre ? Non, des abstentions non plus, merci beaucoup.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le marché de travaux 2023-08 relatif à la réfection et au déplacement de la charreterie ;

VU la délibération du 8 octobre 2024 relative à la convention entre la Ville et les Compagnons de Devoir relative aux travaux d'embellissement de la charreterie objet d'un projet pédagogique ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la Ville et les Compagnons de Devoir relative aux travaux d'embellissement de la charreterie objet d'un projet pédagogique ;

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours.

DEL2025-02-08 - Portage foncier de la parcelle AT39 rue Jacques Boutrolle - Promesse de constitution de servitude entre l'EPFN et Nexity - Intervention de la Ville - Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Bertrand CAMILLERAPP, Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

Catherine FLAVIGNY : Délibération suivante, Bertrand Camillerapp.

Bertrand CAMILLERAPP : Il s'agit d'une délibération qui concerne une autorisation, tout du moins une servitude de vue et une servitude de cour commune liée à l'opération qui est menée par un opérateur privé à proximité de la Place Colbert où le schéma qui a été retenu déplace une voie pour la faire passer derrière le bâtiment qu'on appelle le Bâtiment Colbert et le projet qui est en cours d'instruction et donc c'est pour cela que je ne peux pas vous présenter un plan avec le projet en question puisque, pendant l'instruction, il est évident que les projets n'ont pas à être publics, ce projet nécessite, dans l'attente de la permutation de deux parcelles, le projet nécessite donc l'acceptation par la Ville d'une servitude de vue et d'une servitude de cour commune de telle manière à ce que, lorsque la voie sera placée au bon endroit, cette parcelle puisse être cédée au promoteur pour pouvoir faire cette opération. Il s'agit donc d'autoriser Madame le Maire à signer cette servitude de vue et de cour commune.

Catherine FLAVIGNY : Y a-t-il une demande de parole ? Oui, allez-y, Monsieur Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Merci. Donc, sur cette opération, des maisons individuelles vont être rasées.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pascal MAGOAROU : Pour laisser le champ libre à un promoteur immobilier qui va, en fait, réaliser une juteuse opération à savoir construire des résidences de standing comme partout, comme d'habitude à Mont-Saint-Aignan, des résidences de standing pour les plus aisés. Il est

prévu la construction, à cet endroit, de 97 logements au minimum comme indiqué dans les documents et, comme d'habitude, il n'y aura aucun logement social malgré les besoins en la matière dans notre Commune. Je vous rappelle que le Plan Local de l'Habitat indique qu'à Mont-Saint-Aignan 70 % de la population est éligible aux logements sociaux et que, sur quatre demandes formulées à Mont-Saint-Aignan, quatre demandes de logement social formulées, une seule peut être satisfaite. Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Catherine FLAVIGNY : Je voulais simplement ajouter qu'il y a des personnes que vous connaissez très bien et qui ont souhaité vendre leur maison. Quand vous parlez d'opération juteuse, ce sont les vôtres qui faisaient partie de l'équipe précédente qui ont vendu leur maison à un prix très cher à un promoteur. Après, nous nous retrouvons devant la chose suivante : les personnes ont vendu leur maison et, maintenant, comment tout cela s'organise avec un promoteur qui souhaite construire des immeubles. Mais qui a vendu sa maison à des sommes très élevées à un promoteur ? Je vous laisse apporter les réponses, voilà. Donc, nous, après, nous nous organisons pour que les choses ressemblent aussi à quelque chose dans l'aménagement urbain, Oui.

Christine LECLERCQ : Je voulais simplement dire que, depuis je ne sais pas combien de temps, 20 minutes, ça m'énerve un peu quand même qu'on mette en cause des personnes qui ne sont pas là pour se défendre, voilà. Alors, Monsieur Conil, tout à l'heure, là vous citez une dame je suppose qui vend sa ..., voilà

Catherine FLAVIGNY : Oui, je ne cite pas de nom mais c'est une opération qui est réalisée, voilà c'est tout, par des habitants qui le souhaitent ainsi.

Christine LECLERCQ : Non mais, bon, je veux dire, vos réponses, c'est toujours des attaques des personnes. Moi, ça commence à...

Catherine FLAVIGNY : Ah, bon, dites, non, non.

Christine LECLERCQ : Quand même, vous avez attaqué...

Catherine FLAVIGNY : On se défend aussi, Madame Leclercq, c'est une bonne chose.

Christine LECLERCQ : Non, non.

Catherine FLAVIGNY : Mais si.

Christine LECLERCQ : Non, non, vous ne répondez pas, alors je vais vous dire, moi, sur le ROB, vous n'avez pas répondu, hein.

Catherine FLAVIGNY : Bon, allez, on ne repasse pas au ROB, hein.

Christine LECLERCQ : A mon avis, vous n'avez pas répondu aux questions de Monsieur Holé ni aux questions de Madame Maugé ni aux questions de Madame Croizat. Vous avez parlé de leur façon de parler, de leurs termes mais vous n'avez jamais répondu sur le fond. Moi, je veux dire que c'est quand même, à un moment donné, c'est quand même incroyable, sur Monsieur Conil, vous lui dites, vous l'avez mis en cause presque...

Catherine FLAVIGNY : Non, on a noté son absence.

Christine LECLERCQ : Monsieur Conil, il a répondu, il a trouvé les, il n'a pas dit que c'était bien, il a compris ce que vous avez exprimé, il a trouvé les documents clairs mais, après, on travaille ensemble tous les quatre et on dit ce qu'on a trouvé de bien, de pas bien et, avec une intelligence collective parce que, à plusieurs, on a plus d'idées et, à ce moment-là, voilà !

Catherine FLAVIGNY : Alors, je suis d'accord mais, comme vous travaillez ensemble, alors il y a des choses que vous devriez échanger ensemble et, par exemple, et quand vous nous dites, il y avait une réflexion sur les comptes rendus et sur le bilan carbone vous n'aviez pas les documents nécessaires, si vous regardez bien sur l'extranet, Madame Leclercq, vous avez beaucoup de choses dont des éléments sur le bilan carbone, regardez-les, vous ne les avez sans doute pas eus et beaucoup de comptes rendus, voilà, donc échangez entre vous, si l'un ne voit pas une chose, l'autre pourrait aussi l'aider à voir la chose, merci. Donc, alors...

Christine LECLERCQ : Les comptes rendus, on les a 6 mois après.

Catherine FLAVIGNY : Non, non, ils sont déjà là, vous regarderez de près, Madame Leclercq, il y en a beaucoup, je vous assure. Alors, donc, Bertrand, je peux faire voter ? Voilà, donc je vais faire voter cette délibération : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Alors, attendez, des votes contre ? D'accord. Des abstentions ? Je vous remercie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la convention de portage du 27 octobre 2020 entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville portant sur la parcelle AT 39 située 24 bis rue Jacques Boutrolle,

APRÈS en avoir délibéré, **à la majorité**

VOTE		VOIX
Pour	28	
Contre	4	M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

APPROUVE l'intervention de la Ville à la promesse de constitution d'une servitude de vue et d'une servitude de cour commune, par l'EPFN propriétaire de la parcelle AT 39, pour le compte de la Ville, au profit de la société NEXITY, concernant les parcelles AT 37 et AT 38, dans le cadre de son projet de construction immobilière entre la rue Boutrolle et la rue Frontin, dans les conditions susvisées ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes notariés ainsi que toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-02-09 - Transfert de propriété à la Métropole Rouen Normandie - Parking de la Maison des Associations, chemin des Cottes - Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Bertrand CAMILLERAPP, Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

Catherine FLAVIGNY : Délibération suivante, oui, c'est toujours Bertrand Camillerapp.

Bertrand CAMILLERAPP : Alors, il s'agit d'un transfert de propriété en ce qui concerne le petit parking qui est situé à côté de la Maison des Associations. On transfère cette petite parcelle à la Métropole, il s'agit de 238 m² et c'est lié à l'étude qui est en cours sur la voie "vélos" qui va être installée et donc, pour faciliter les travaux et l'organisation de cette voie "vélos", on transfère à la Métropole cette petite parcelle. Il s'agit donc d'autoriser Madame le Maire à signer ce transfert.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, une demande de parole ? Non, des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
VU le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »,
VU l'arrêté n° MRN/PPAC/2024/66 du 10 décembre 2024 portant alignement de voirie relatif au chemin des Cottes ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

APPROUVE le transfert de propriété de l'emprise de parking public de 238 m² (lot 1f au plan de géomètre joint) issue de la parcelle communale AK 293 contenant la Maison des Associations, située 51 chemin des Cottes, à titre gratuit au profit de la Métropole Rouen Normandie ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2025-02-10 - Convention entre les villes de Rouen et de Mont-Saint-Aignan - Accueil des clubs sportifs de Rouen au centre aquatique et de remise en forme Eurocéane - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LUCAS, Adjoint en charge du Sport et de la Jeunesse

Catherine FLAVIGNY : Donc, nous poursuivons et je vais passer la parole, cette fois-ci, à Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Merci. C'est une délibération qui concerne l'accueil de clubs de Rouen au Centre nautique Eurocéane. Donc, finalement, c'est un sujet qu'on retrouve dans plusieurs Conseils Municipaux depuis le 22 septembre 2022 finalement. Donc, là, on vient préciser l'accueil des clubs à partir du 4 novembre, les dates n'étaient pas forcément très connues et il a fallu en fait accueillir plus rapidement que prévu, donc on précise bien ces dates, les clubs finalement accueillis : Vikings, Rouen Triathlon et groupe d'activités sous-marines. On redit les limites d'accueil de 1.650 heures et on dit qu'au-delà le tarif pourra être revu pour la location des lignes d'eau et enfin, principalement, on dit que, sur avis du Trésorier Municipal, le délégataire facturera directement la Ville de Rouen mensuellement selon les créneaux réellement consommés. L'accueil est terminé pour l'instant, la convention peut aller encore quelques mois,

on ne devrait pas accueillir Rouen à nouveau mais c'était des précautions que les deux Villes avaient prises au moment des discussions quand on a lancé cela.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pas de demande de parole, oui, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui, effectivement, vous l'avez dit le bassin de 50 de l'Île Lacroix, il a réouvert depuis le 20 janvier 2025, donc je ne vois pas pourquoi vous faites passer un avenant à une convention qui n'a plus d'objet.

Catherine FLAVIGNY : Vas-y, Gaëtan.

Gaëtan LUCAS : Il y avait des choses à préciser de manière un petit peu a posteriori, comme on le fait de temps en temps, c'est le but de cette délibération et de cette convention.

Catherine FLAVIGNY : Donc, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, merci beaucoup. Délibération suivante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le contrat de délégation de service public signé le 27 décembre 2022, dont ses articles 34 et 37 ;

VU la délibération 2022-09-15 du 22 septembre 2022 relative à l'accueil des clubs MSA dans les piscines rouennaises ;

VU la délibération 2023-10-19 du 5 octobre 2023 relative à la convention relative à l'accueil réciproque des clubs MSA et de Rouen lors des fermetures pour travaux des piscines de celles-ci ;

VU la délibération n°2024-12-23 du 19 décembre 2024 approuvant la création de tarifs spécifiques et adaptés à l'accueil réciproque des clubs de la ville de Rouen ;

VU la décision du Maire 2024-117 en date du 26 novembre 2024 ayant créé le tarif réciproque spécifique à l'accueil exceptionnel des clubs sportifs associatifs de la ville de Rouen ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention disponible sur l'extranet dédié ;

DIT que les dépenses et les recettes sont prévues à l'exercice budgétaire en cours.

DEL2025-02-11 - Convention de Partenariat entre la Ville et l'UFR STAPS de l'Université de Rouen Normandie - Elem'Olymp - Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LUCAS, Adjoint en charge du Sport et de la Jeunesse

Catherine FLAVIGNY : La délibération numéro 11, toujours Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Alors, il s'agit de vous présenter la collaboration de l'UFR STAPS de l'Université de Rouen et des étudiants au sein d'une manifestation qui est portée par la Ville, qui s'appelle Elem'Olymp, qui est destinée aux élèves de cycle 3 des écoles de Mont-Saint-Aignan. C'est un

partenariat directionnel dans le sens qu'il y a, à la fois, un encadrement des étudiants qui sont en situation d'apprentissage et l'objectif de construire la manifestation. La date de cette manifestation est le 3 avril et bien sûr, un travail en amont de cette journée.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de demande de parole ? Pas de vote contre et pas d'abstention, merci à vous.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire, à signer la convention entre la Ville et l'UFR STAPS de l'Université Rouen Normandie, disponible sur l'extranet dédié.

DEL2025-02-12 - Convention avec l'association Oxygène Formation - Avenant - Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LUCAS, Adjoint en charge du Sport et de la Jeunesse

Catherine FLAVIGNY : Je passe à la numéro 12, toujours Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Alors, il s'agit d'une convention qu'on va venir modifier ou préciser, via un avenant, avec l'association "Oxygène Formation 76". On prolonge une collaboration qui existe depuis le 15 février 2018. A l'origine, il était question de mise à disposition d'une salle à la Maison des Associations et de formations par l'association, donc c'est une forme d'échange partenarial, qui venait au bénéfice des jeunes de la Ville par le biais de formations de premiers secours. Les choses ont un petit peu évolué pour ce qui est des formations puisque les publics changent un petit peu, on garde par exemple les formations pour le pôle "Adolescents" mais on vient ajouter, à titre d'exemples, je ne vais pas tous les citer mais il y a plusieurs formations, mais les principales nouvelles sont :

- une session : apprendre à porter secours pour chaque classe de CE² des écoles de la Ville,
- une session : gestes qui sauvent pour des agents de la collectivité,
- et on a aussi une prolongation de la convention.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de demande de parole, merci. Pas de vote contre ni d'abstention.

VU la délibération n°2018-02-10 du 15 février 2018 fixant les modalités du partenariat entre la ville et l'association Oxygène Formation;

VU la délibération n°2021-12-18 du 16 décembre 2021 autorisant la signature d'un avenant portant modification à la convention initiale ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention portant sur le partenariat entre la ville de Mont Saint-Aignan et l'association « Oxygène Formation 76 » disponible sur l'extranet dédié.

DEL2025-02-13 - Convention de partenariat et de financement avec la Ville de Malaunay - Formation BAFA - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

Catherine FLAVIGNY : Le délibération suivante : Stéphanie Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : Oui, bonsoir à tous. Ici, nous saisissons l'opportunité d'associer deux agents de notre Ville à la formation au BAFA qui est mise en place par la Ville de Malaunay pour ses agents qui a deux places vacantes. Donc, ici, il s'agit d'autoriser la signature d'une convention qui permet de rembourser les frais de formation de nos deux agents.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Je pense que tout le monde est d'accord avec cela. Pas de vote contre ni d'abstention, merci à vous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention de partenariat et de financement votée par le Conseil municipal de Malaunay le 20 janvier 2025 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat et de financement disponible sur le site extranet dédié ;

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au chapitre 011 du budget de l'exercice en cours.

DEL2025-02-14 - Convention entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et l'Education Nationale - Participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la prévention et sécurité routière en élémentaire - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

Catherine FLAVIGNY : Délibération suivante : Stéphanie Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : Alors, ici, ça concerne la participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la prévention et de sécurité routière en élémentaire. En fait, vous le savez, les élèves bénéficient d'une sensibilisation à la sécurité routière sur le temps scolaire dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière des enfants. Cette proposition de convention tripartite entre l'Education Nationale, la MAIF et la Ville vise à autoriser les bénévoles de l'association "Prévention MAIF" à intervenir dans nos écoles auprès des jeunes avec deux objectifs : le savoir-rouler à vélo et le permis piéton.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de question ? Non. Pas de vote contre, pas d'abstention, merci beaucoup.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2-5°, L.2213-1 et L.2122-4 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention permettant une intervention dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire, entre la Ville, l'Education Nationale et l'association Prévention MAIF, à compter du 1^{er} mars 2025, ainsi que toute autre pièce ou document nécessaire à la réalisation de ces interventions à destination des enfants et jeunes de la Ville ;

DÉCIDE de mettre à disposition le matériel et les locaux nécessaires afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à la sécurité routière, en complément des apprentissages scolaires ;

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour la mise en œuvre des séances, du budget de l'exercice en cours.

DEL2025-02-15 - Tarification péri et extrascolaire - Création d'un tarif horaire en ALSH pour les enfants en situation de handicap et création d'un tarif spécifique pour les assistants familiaux

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

Catherine FLAVIGNY : La délibération numéro 15 : Stéphanie Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : On est sur la tarification péri et extrascolaire. On propose la création d'un tarif horaire en loisirs pour les enfants en situation de handicap. En fait, aujourd'hui, nous accueillons quelques enfants avec un handicap très lourd, on vise à, bien sûr, aider les familles et leur donner ce qu'on appelle "un temps de répit" mais l'enfant n'est pas toujours en capacité de passer toute la matinée ou toute la journée avec nous, donc, évidemment, s'il reste une heure ou deux heures, l'idée, c'est de faire payer aux parents le temps passé avec nous et, donc, de créer une tarification horaire et à 1,00 €. Dans cette même logique de travail de tarification péri et extrascolaire, on est aussi sur la création d'un tarif spécifique pour les assistants familiaux. Donc, vous savez que ce sont les familles qui accueillent des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Actuellement, on applique leur quotient familial lié à leur situation familiale personnelle. Quand on regarde, en fait, les recommandations du Département, on voit qu'il préconise plutôt un alignement des QF sur tous les types d'accueil de l'enfant, donc ça fait référence par exemple, chez nous, aux Nids et à la Pouponnière. Donc, on propose, en fait, d'associer le coefficient qui est appliqué aux Nids et à la Pouponnière, c'est-à-dire 25 % de réduction sur nos tarifs.

Catherine FLAVIGNY : Oui, Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Je vais me déporter sur cette délibération.

Catherine FLAVIGNY : Entendu. Donc, je sou mets cette délibération au vote ou aux questions d'abord s'il y a questionnement. Des votes contre ? Des abstentions ? Non, voilà, merci beaucoup.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-06-10 du 13 juin 2024 relative aux tarifs municipaux applicables au 1^{er} septembre 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-12-26 du 19 décembre 2024 autorisant Madame le Maire à signer la charte pour un accueil inclusif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**
(Gaëtan LUCAS ne prend pas part au vote)

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

ADOpte à compter du 1^{er} mars 2025 les tarifs et réductions détaillés dans le rapport ;

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget des exercices en cours.

DEL2025-02-16 - Promotion des spectacles de l'Espace Marc-Sangnier (EMS) - Attribution de places gratuites - Modalités

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Catherine FLAVIGNY : Le délibération suivante : on passe à la culture, Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Merci Madame le Maire. Donc, première délibération culturelle : il s'agit d'une délibération qui vous est proposée pour poser un cadre à l'attribution des places gratuites que nous souhaitons accorder à l'occasion des spectacles de la saison culturelle à l'EMS. Donc, très rapidement :

- pour la Ville, il s'agit de mettre des places gratuites à disposition du Maire et de l'Adjoint en charge de la Culture, des Adjoints et de la totalité des Conseillers Municipaux dans la limite de cinq invitations par saison, des agents de la Ville qui travaillent à l'organisation du spectacle,
- également des invitations à destination des journalistes et des correspondants de presse,
- également aux professionnels de la culture,
- ainsi qu'aux accompagnateurs de groupes scolaires.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Souhaitez-vous intervenir ? Non, pas de vote contre, pas d'abstention, merci à vous.

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code Général des Impôts ;

VU le Décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des Collectivités Territoriales, des établissements publics locaux et des établissements de santé ;

VU la délibération n°2022-09-07 du 22/09/22 relative aux fêtes et cérémonies et nature des dépenses à imputer au compte 6232.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précèdent ;

AUTORISE l'attribution de places gratuites dans les conditions définies ci-dessus.

DEL2025-02-17 - Convention de partenariat pour le co-accueil du concert de Violet Indigo et de Museau - Ville/ Association Art&Fac - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante : Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Oui, donc, depuis l'an dernier, la Ville de Mont-Saint-Aignan a un partenariat avec l'association "Arts & Fac" et propose un concert en co-accueil qui est programmé dans le cadre de leur festival "Les Pluriels" et dans le cadre de notre saison culturelle. Pour mémoire, ce festival, dont c'est la 28ème édition cette année, a pour objectif de valoriser la jeunesse du territoire et les artistes sont très majoritairement Normands. Il est organisé par 23 étudiants qui poursuivent leur formation universitaire sur le Campus de Mont-Saint-Aignan en métiers de la culture et en médiation appliqués aux spectacles vivants, c'est donc très important pour nous d'associer ces étudiants à la vie culturelle de la Ville et, cette année, pour mémoire, vous avez dû le voir dans la programmation mais nous accueillons, en première partie, le groupe Museau et, en deuxième partie, Violet Indigo dans la salle de l'Atelier.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Pas de vote contre, pas d'abstention non plus, merci à vous.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération relative aux tarifs municipaux n°DEL2024-06-10 du conseil municipal du 13 juin 2024 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association étudiante Art&Fac pour le co-accueil du 21 mars 2025 ;

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 et les recettes seront portées en compte au chapitre 70 du budget 2025.

DEL2025-02-18 - Convention de résidence avec la compagnie le Friiix Club à l'Espace Marc-Sangnier - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Catherine FLAVIGNY : C'est toujours Cécile Grenier pour la délibération suivante.

Cécile GRENIER : Il s'agit d'une convention de résidence pour accueillir la Compagnie "Friiix Club" à l'Espace Marc Sangnier pour accompagner sa nouvelle création jeune public et la résidence aura lieu du 1er au 5 septembre. Toujours, nous demandons une contrepartie à ces accueils et, là, la Compagnie s'engage à assurer une sortie de résidence publique suivie d'un bord-plateau à l'issue du spectacle.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de question, pas de vote contre, pas d'abstention, voilà, merci à vous.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de résidence, disponible sur l'extranet dédié, avec la compagnie « Friiix Club », pour la période du 1^{er} au 5 septembre 2025 ;

DIT que les dépenses seront ajoutées au chapitre 011 du budget 2025.

DEL2025-02-19 - Convention tripartite pour le prélèvement de la taxe additionnelle des entrées au cinéma Ariel avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Catherine FLAVIGNY : Merci Délibération suivante : Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Oui, il s'agit d'une délibération technique tripartite entre notre Cinéma Ariel, le CNC et la Direction Générale des Finances Publiques pour le prélèvement, sur le compte Banque de France de la Ville, de la taxe spéciale additionnelle perçue sur chaque ticket d'entrée au cinéma, simplification administrative.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de question non plus ? Pas de vote contre ni d'abstention, merci à vous.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application de l'article 34 du décret du 7 novembre 2012 qui énumère les moyens de règlement des dépenses publiques ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annexée avec la DGFIP et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

DEL2025-02-20 - Festival Terres de Paroles - Participation à l'attribution du "Prix Premières Paroles" 2025 - Lettre d'accord - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante, donc j'en suis à la n° 20, Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Oui, donc, vous savez, nous sommes régulièrement partenaires du Festival "Terres de Paroles" organisé par le Département de Seine-Maritime et, cette année, nous sommes sollicités pour participer au "Prix Premières Paroles". Donc, il s'agit en fait de créer un groupe de lecture au sein de la bibliothèque Marc Sangnier avec des romans qui ont été choisis par le Festival et puis ce groupe de lecture va voter pour ces romans et ces romans sont écrits, ce sont des premiers romans écrits par des auteurs émergents et, pour mémoire, je précise, dans le cadre de "Terres de Paroles" cette année, nous accueillons le 21 mai Pierre Arditi en espérant que sa santé aille mieux, comme nous l'a précisé Carole en Commission, Madame Bizieau, donc le 21 mai, Pierre Arditi à l'Espace Marc Sangnier, notez-le.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, très bien, pas de vote contre et pas d'abstention, merci à vous.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la lettre d'accord avec Terres de Paroles pour l'édition 2025 du « Prix premières paroles ».

DEL2025-02-21 - Conseiller de prévention - Mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Catherine FLAVIGNY : Alors, maintenant, une délibération, je suis à la 21 sur le Conseiller de Prévention et la mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale. La Ville a désigné, par arrêté, donc un agent qui est chargé de cette mission, ça, c'était à compter du 1er janvier 2025 et cet agent peut être mis à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale 4 heures par mois. J'imagine que tout le monde est d'accord avec cela. Pas de question ? Pas de vote contre, merci à vous.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.136-1 et L.812-1 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 4, 4-1, et 4-2 ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'arrêté du Maire de Mont-Saint-Aignan désignant Monsieur Alexandre COLAS en qualité de conseiller de prévention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un Conseiller de prévention par la Ville, auprès du CCAS de Mont-Saint-Aignan, pour les 3 années à venir, à titre gracieux.

DEL2025-02-22 - Convention de Restauration du personnel communal - Centre Hospitalier du Belvédère - Participation de la Ville - Renouvellement

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante porte sur les questions de restauration et de l'aide que nous apportons au personnel en matière de restauration mais, cette fois-ci, dans le cadre d'une convention particulière, c'est avec le Centre Hospitalier du Belvédère. Il s'agit de renouveler une convention avec le Belvédère : la participation que nous apportons à tous les agents qui déjeunent de l'autre côté est fixée à 3,62 € par repas servi aux agents communaux et

du CCAS bien entendu quelle que soit la composition du repas et, cela, c'est une convention pour trois ans. Pas de question, pas de vote contre, merci beaucoup à vous.

VU le règlement intérieur du self du personnel du Centre Hospitalier du Belvédère en date du 1^{er} décembre 2024 ;

VU la décision n°2024-15 du 24/12/2024 du CH du Belvédère portant sur les tarifs du self pour le personnel du centre hospitalier du Belvédère ;

VU l'avis du Comité Social Territorial de la Commune en date du 25 février 2025 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de restauration entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et le Centre Hospitalier du Belvédère ;

AUTORISE le versement de la participation communale sur la base des titres de recettes émis par le Centre Hospitalier du Belvédère ;

DIT que la dépense est imputée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL2025-02-23 - Recensement de la population - Recrutement et rémunération des agents recenseurs - Actualisation

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Catherine FLAVIGNY : Il y a encore une délibération qui concerne le recensement de la population et qui concerne plus particulièrement le recrutement et la rémunération des agents recenseurs. Donc, vous savez que tout cela dépend de l'INSEE mais reste à nous de recruter les agents recenseurs et de les rétribuer et, donc, vous avez quelques éléments ici sur la façon dont les agents recenseurs sont rémunérés. Il s'agit de m'autoriser à les rémunérer selon les modalités qui ont été actualisées et de nous permettre et me permettre d'organiser les prochaines campagnes de recensement dans les conditions qui sont énoncées, sachant que le recensement c'était du 16 janvier au 22 février, je crois, de mémoire, il faut donc les payer, voilà, c'est pour ça que nous passons cette délibération. Y a-t-il un souhait de parole, une question ? Non, pas de vote contre, pas d'abstention. Je vous remercie.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Code général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 ;

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité notamment en son article 156 ;

VU le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTÉ les conclusions du rapport qui précède ;

- Formation des agents recenseurs : 60 euros
- Reconnaissance des secteurs : 300 euros
- Opération de recensement : 1,74 euro par bulletin individuel
- Bonification en fonction des dotations complémentaires de l'INSEE et du nombre d'agents recenseurs recrutés.

DIT que ces dispositions s'appliqueront chaque année aux opérations de recensement.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012 « Frais de personnel ».

Catherine FLAVIGNY : Alors, j'ai des questions. J'ai donc répondu à Madame Nicq-Croizat. Madame Nicq-Croizat, ce sont 3 questions orales de votre part. La dernière, donc, vous souhaitez, excusez-moi, je la reprends rapidement mais j'ai répondu, vous souhaitez avoir des informations concernant le budget, vraiment, où en sommes-nous vis-à-vis de l'EMS ? Donc, je vous ai répondu en vous disant que nous avons encore quelques titres à émettre au niveau des pénalités cette fois-ci, et donc, je pense qu'en juin nous serons en capacité de vous faire le bilan complet de ce qu'a coûté l'EMS et de ce que nous avons permis de réaliser, mais le mois de juin... Dans tous les cas, une fois de plus, je dis que nous avons gagné tous les contentieux, bien. Alors, il y a deux questions : Madame Nicq-Croizat, vous pouvez les lire ? Merci à vous. Allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui, bien sûr. Donc, ma première question : lors du Conseil Métropolitain du 12 novembre 2024, je suis intervenue sur le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire sur le Campus de Mont-Saint-Aignan pour laquelle la Métropole va apporter un tiers du financement, soit 15 millions d'euros. Je me félicitais naturellement que ce projet tant attendu puisse enfin se réaliser, qu'il prévoit aussi d'être plus accessible y compris à un public non étudiant et je m'interrogeais sur la position que la Ville avait pu ou pourrait prendre pour s'associer au projet et faire en sorte qu'il puisse compenser quelque part l'absence d'une véritable médiathèque sur une Commune aussi importante que la nôtre. Ce soir-là, aucun des trois élus de la majorité n'était présent pour me répondre si bien que je repose ma question ce soir : j'ai bien noté que la Ville ne prévoyait pas de contribuer au financement de cet équipement, la bibliothèque universitaire, cela aurait pourtant été pertinent à notre sens mais y a-t-il quand même eu des échanges, de la concertation avec la municipalité et/ou directement avec les habitantes et les habitants pour prendre en compte des attentes et des besoins hors du public étudiant afin d'adapter et de compléter l'offre et les services qui vont être proposés dans la future bibliothèque universitaire ?

Catherine FLAVIGNY : Alors, si tu veux répondre aussi, tu veux dire un mot déjà ? Bien, vas-y...

François VION : Oui, en fait, on est associé à la problématique du financement depuis quelque temps par le précédent Président de l'Université. On se rappellera que la compétence est Métropolitaine et Région sur l'enseignement supérieur et pas la Ville et que, par ailleurs, on l'a expliqué tout à l'heure, on n'avait pas les moyens en fait d'y aller. Par contre, sur l'objectif que l'on partage avec vous, c'est dire, on peut peut-être effectivement partager les usages puisque chaque Mont-Saint-Aignanaise est contribuable au niveau de la Métropole et au niveau de la Région et, le Président précédent a pris position en disant : mais bien évidemment qu'on va vous associer à la réflexion au moment des usages et que, bien évidemment, le nouveau

Président que je vais revoir d'ailleurs très prochainement sur ce sujet entre autres va nous associer. L'idée étant effectivement, globalement, dans le cadre du partenariat de la convention que Catherine Flavigny avait signé avec Joël Alexandre à l'époque, donc le deuxième Président précédent, que l'on continue à mailler, comme c'est fait notamment dans le domaine de la sécurité, dans le domaine de la culture, dans le domaine de l'aide sociale et qu'on continue à développer mais, donc, c'est bien inscrit que, concernant cette bibliothèque, elle sera partagée avec les habitants, reste à en définir les modes opératoires.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, donc, la réponse vous est apportée par François Vion mais je peux vous la confirmer puisque j'ai très souvent débattu à propos de cette bibliothèque avec Joël Alexandre et, ensuite, avec, j'ai oublié son nom, avec Laurent Yon mais beaucoup plus avec Joël Alexandre d'ailleurs puisque c'est à cette époque-là que le projet s'est mis vraiment en route avec la Région et il nous a toujours été dit, certifié et, dans le cadre de notre partenariat, ce n'est peut-être pas écrit noir sur blanc mais enfin nous avons énormément échangé sur ce sujet et il nous a toujours, bien sûr, été dit que la bibliothèque était conçue, la nouvelle bibliothèque dans le but de pouvoir y accueillir tous les habitants de la Ville de Mont-Saint-Aignan. Donc, c'est une réponse mais je pense déjà l'avoir dit une ou deux fois mais peut-être ne l'ai-je pas dit de façon suffisamment explicite. Si vous nous posez la question, une médiathèque à Mont-Saint-Aignan, et bien, je vous réponds : c'est la future bibliothèque qui sera dans le cadre de l'Université accessible à tous les habitants qui doit déjà répondre aux besoins de nos habitants et pas seulement des étudiants qui sont sur le site de l'Université. Voilà, c'est comme ça qu'elle est conçue et c'est comme ça que ça se passera, je pense donc nous avons eu beaucoup d'échanges avec les Présidents d'Université. Oui ?

Christine LECLERCQ : Pour l'instant, les habitants de Mont-Saint-Aignan peuvent y aller gratuitement, ils peuvent s'abonner gratuitement pour les habitants de Mont-Saint-Aignan.

Catherine FLAVIGNY : Oui, oui.

Christine LECLERCQ : Mais, bon, enfin, je veux dire les documents, ils sont quand même très spécialisés pour les universitaires, pour les étudiants.

Catherine FLAVIGNY : Oui,

Christine LECLERCQ : Donc, il faudra ..., voilà.

Catherine FLAVIGNY : Oui, aujourd'hui je ne suis pas ce projet mais il est annoncé que cette bibliothèque sans doute va s'étendre un peu, permettre d'avoir des éléments, enfin je n'en sais rien... Dans tous les cas, elle sera vraiment accessible à tous, c'est le but voilà. Donc, je vous ai répondu sur cette bibliothèque universitaire. Il y a une deuxième question.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui, alors, lors du Conseil Municipal du 13 juin 2024, j'avais pointé un problème concernant la location directe des terrains de padel par le MSA Tennis-Club à un public non adhérent en outrepassant ce que prévoit la convention de mise à disposition, ce qui de fait permet au club de tirer des bénéfices financiers substantiels en exploitant, sans cadre juridique, un équipement public. Vous avez eu l'air de découvrir le sujet mais plus de six mois se sont écoulés et j'aimerais savoir ce que vous avez fait pour mettre bon ordre à cette situation qui est quand même anormale car je constate, sur le site web du MSA Tennis que la location horaire à 60.00 € de l'heure reste proposée.

Catherine FLAVIGNY : Alors, peut-être que Gaëtan va commencer, si tu veux, vas-y.

Gaëtan LUCAS : Alors, l'activité Padel a commencé très peu sur la saison 2022-2023. La première année réelle de fonctionnement du Padel, c'est la saison 2023-2024. Donc, déjà, moi, je ne comprends pas que vous puissiez parler de bénéfices financiers substantiels sauf à ce que vous me donniez un montant.

Sylvie NICQ-CROIZAT : 60.00 € de l'heure.

Gaëtan LUCAS : Ah, non, vous parlez de bénéfices financiers substantiels, ce n'est pas 60.00 € de l'heure, ça.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Peu importe.

Gaëtan LUCAS : Ah, non, pas peu importe, justement, je pense que les mots ont un sens et, pour moi, les bénéfices financiers substantiels, ce n'est pas 60.00 € de l'heure sinon ce n'est pas substantiel d'ailleurs à mon sens mais bon.

[M. ?2:22:51] : C'est le chiffre d'affaires.

Gaëtan LUCAS : Et bien oui, voilà, moi, j'attends un chiffre d'exercice, d'affaires, enfin voilà et, là, vous parlez d'une location de 60.00 € de l'heure, donc je pense en fait que vous ne pouvez pas écrire ce que vous écrivez d'autant que, pour moi, vous ne faites pas le lien entre le Padel et ses bénéfices substantiels. J'aimerais bien que vous nous démontriez que c'est la location de Padel qui fait ce bénéfice éventuellement substantiel. Pour l'instant, pour moi, je pense que vous ne pouvez pas écrire tout ça et encore moins le 13 juin parce que les chiffres ne sont pas connus, même le Club n'a pas publié ses chiffres, il est encore en train de fonctionner dans sa saison, sa saison s'arrête en août, fin août 2024. Les premiers chiffres commencent à arriver lors de l'AG de novembre comme beaucoup de clubs, 2 ou 3 mois après la fin de l'exercice. Donc, vraiment, je ne comprends pas comment vous pouvez connaître des chiffres, faire des annonces comme ça où je pense que, là, il y a, dans la méthode, je ne vous comprends pas, moi, en tout cas, je ne comprends pas, bon. Après, je vais continuer de vous répondre sur ce qu'on a fait parce que vous nous avez alertés et c'est un sujet qu'on ne découvrirait pas. J'ai été saisi par les services sur ce sujet-là même avant que vous interveniez le 13 juin et on avait convenu d'une méthode qui était celle de suivre la convention, c'est-à-dire ce que je vous avais répondu en juin 2024 lors du Conseil Municipal, nous allons laisser la convention vivre jusqu'à un mois de l'année où on peut évaluer. Donc, ça se fait une fois que les documents du Club nous parviennent notamment en lien avec les dossiers de demande de subvention. Nous avons eu deux réunions sur le sujet avec le Club et nous n'allons pas tarder à rendre une analyse sur ce sujet qui n'est pas un sujet simple, qui est un sujet important, donc il y aura, en Commission, un rendu qui sera fait dans les prochaines semaines ou tous prochains mois.

Catherine FLAVIGNY : Oui, Madame Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Et bien, déjà, c'est moi qui ne vous comprends pas du tout. Dans la convention de mise à disposition, il y a un article qui précise qu'il était interdit de sous-louer, enfin de relouer les équipements qui sont mis à disposition, oui ou non ?

Gaëtan LUCAS : Oui, oui mais, ça, ça ne retire pas tout ce que je vous ai dit avant. Sur ce sujet-là, je peux vous répondre aussi, je pense qu'il y a une interprétation qui est un petit peu différente, qui n'est peut-être pas très bien rédigée dans la convention, je pense que vous avez raison.

Sylvie NICQ-CROIZAT : [?2:25:36 : inaudible]

Gaëtan LUCAS : Non, non mais je veux dire, attendez, je voudrais vous dire quel était le but initial de la rédaction. Le but initial de la rédaction, c'était de dire que le Club ne pouvait pas louer sur du long terme à des entreprises ou à des entités de formation autres, c'étaient des choses qui se constataient par endroits et c'était ça la volonté première quand on disait qu'il ne fallait pas louer ou sous-louer mais la pratique du tennis, on la connaît depuis des décennies en France et la location horaire se pratique quasiment partout, donc, en fait, je pense qu'on va faire évoluer, sur cette phrase-là, je suis d'accord avec vous, on l'a pointée aussi lors des deux réunions qu'on a eu avec le Club et ça fera partie de la conclusion des réflexions et que j'annoncerai en Commission mais vous avez raison, je pense que cette phrase-là pose question et pose problème, elle n'est pas bien formulée, on va essayer de la formuler autrement.

[M. ?2:26:46]: Je croyais que normalement...

Catherine FLAVIGNY : Attendez, voilà, une dernière question.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Ah, je sens bien que je vous ennuie mais, quand même, l'équipement, il est bien communal, il appartient bien à la Mairie, à la Collectivité ?

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Un acteur privé qui en tire des bénéfices qu'ils soient substantiels ou non, c'est qu'il doit y avoir un cadre juridique qui peut s'appeler peut-être une DSP par exemple mais, là, il n'y en a pas, donc c'est quand même irrégulier ce qui se passe actuellement.

Catherine FLAVIGNY : Bon, vas-y, Gaëtan.

Gaëtan LUCAS : Ce n'est pas ce que je pense, on fera une conclusion de tout ça en Commission et on pourra précisément continuer d'échanger sur le sujet à ce moment-là mais je pense que c'est beaucoup plus complexe que de le traiter, comme ça, en question diverse en Conseil Municipal mais on prend note, il n'y a pas de souci là-dessus.

Catherine FLAVIGNY : Donc, vous y reviendrez dans le cadre de la Commission, d'accord, pour apporter les précisions au moment où le bilan d'ailleurs sera fait, ce qui me paraît logique.

[?2:27:49 - ?2:27:52]: Inaudible (ne parle pas dans le micro)

Catherine FLAVIGNY : Ecoutez, on fera un bilan, si vous voulez bien et on pourra faire le bilan de l'activité. A quel moment tu le prévois donc ce bilan ?

Gaëtan LUCAS : Avant l'été.

Catherine FLAVIGNY : Avant l'été, bon, et bien voilà, avant l'été, vous aurez un bilan voilà. Merci dans tous les cas beaucoup à vous. J'espère que tout le monde a noté que le budget était voté le 27 mars, sera voté, oui, oui, bon mais vous savez que le présent = le futur proche, bon. Ah ! C'est du français, ça, voilà. Allez, bonne soirée à tous et donc à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à
21h09